

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME VI

1^{me} Livraison. — Juillet 1891



PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF



NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

DOMINIQUE CAILLÉ

1891

Nota. — S'adresser pour la Rédaction à M. Olivier de Gourcuff (Paris, 48, rue Pergolèse), à M. Dominique Caillé (2, place Delormé, Nantes), et pour l'Administration, à M. Albert Macé (Vannes, rue des Douves-du-Port, 7).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME VI

1^{re} Livraison. — Juillet 1891



PARIS

NANTES

Le Délégué des Bibliophiles Bretons, | Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,
OLIVIER DE GOURCUFF | DOMINIQUE CAILLÉ

1891

Nota. — S'adresser pour la Rédaction à M. Olivier de Gourcuff (Paris, 18, rue Pergolèse), à M. Dominique Caillé (2, place Delorme, Nantes), et pour l'Administration, à M. Albert Macé (Vannes, rue des Douves-du-Port, 7).

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction, à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 48, rue Pergolèse, à Paris ou à M. DOMINIQUE CAILLÉ, 2, place Delorme, à Nantes, — et, pour l'Administration, à M. ALBERT MACÉ, rue des Douves-du-Port, à Vannes.



Vannes - Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

GUERRES D'INDÉPENDANCE

DE LA BRETAGNE

SOUS NOMINOÉ ET ÉRISPOÉ (841-851)

Après la conquête de leur pays par Charlemagne, en l'année 799, les Bretons ne prirent guère de repos qu'ils n'eussent reconquis leur ancienne indépendance. Leurs premiers efforts furent impuissants à les délivrer d'une domination qui leur était odieuse ; ils ne parvinrent à s'en affranchir qu'après la mort de l'empereur Louis le Pieux, en profitant des dissensions et des luttes qui éclatèrent alors entre les princes carolingiens.

Les différents historiens de Bretagne ont raconté avec peu de détails et souvent d'une manière inexacte¹ les événements qui, sous les chefs Nominoé et Érispoé, amenèrent la séparation complète entre le royaume breton et celui des Francs. De plus, ces divers récits offrent entre eux un grand nombre de contradictions. — Il nous a semblé qu'il y aurait intérêt à résoudre les problèmes que soulève l'étude de ces guerres d'indépendance, si importantes pour l'histoire de Bretagne.

I

Lorsque l'empereur Louis le Pieux mourut (20 juin 840), les Bretons avaient pour chef Nominoé, qui était de leur race. C'était Louis le Pieux lui-même qui avait autrefois choisi Nominoé

¹ Dom Lobineau est certainement l'historien qui a fait de ces événements le récit le plus exact et le plus circonstancié, et néanmoins il a commis bien de erreurs que nous signalerons dans la suite.

comme son lieutenant en Bretagne et il n'avait eu qu'à se louer de son choix : car Nominoé, instruit par l'exemple de ses prédécesseurs, dont les révoltes avaient causé la ruine, ne tenta pas de se soustraire à l'autorité de l'empereur, tant que celui-ci vécut.

Pendant les querelles de succession, qui s'élevèrent dès 840 entre les quatre fils de Louis le Pieux, Nominoé resta d'abord quelque temps sans se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre. En avril 841, Charles le Chauve, étant au Mans, s'informa des intentions du chef breton à son égard. Nominoé, comme réponse, lui envoya des présents avec serment de lui rester fidèle¹. Cet acte de soumission n'était pas sincère ; Nominoé songeait déjà à mettre à profit les dissensions des princes francs pour se débarrasser de toute dépendance à leur égard. Quelques semaines plus tard, trouvant l'occasion favorable, il sortit des frontières de Bretagne et ravagea les pays de Rennes et de Nantes².

Le comte qui était alors préposé à la garde du pays de Nantes se nommait Richuin. Il avait succédé, en 832, au comte Lambert disgracié pour cause de rébellion³. L'attaque de Nominoé avait été inopinée ; Richuin se trouvait en ce temps retenu à l'armée de Charles le Chauve, et peu de jours après il perdit la vie dans le célèbre combat de Fontenoy⁴, où Charles et Louis furent vainqueurs de leur frère Lothaire (25 juin 841).

Par suite de sa victoire de Fontenoy, Charles le Chauve devint souverain maître des régions occidentales de la Gaule jusqu'aux frontières de Bretagne. Il s'occupa aussitôt d'élire un nouveau comte de Nantes. Deux compétiteurs à cet office se présentèrent ; l'un était

¹ Sur les premiers temps du gouvernement de Nominoé, voir de la Borderie, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, année 1864, p. 272, et *Bull. archéol. de l'Association bret.*, année 1850, p. 31.

² Cf. Nithard, dom Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules et de la France*, t. VII, p. 18.

³ Ce fait se place entre avril et juin 841. Cf. de la Borderie, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, année 1864, p. 277.

⁴ Après sa disgrâce, Lambert s'était retiré en Italie, où il mourut en 836.

⁵ Fontenoy-en-Puisaye, Yonne, arrondissement d'Auxerre, canton de Saint-Sauveur.

Renaud, seigneur d'origine poitevine¹, l'autre Lambert, proche parent de l'ancien comte de Nantes du même nom². Par son origine, ce dernier semblait plus particulièrement désigné pour succéder à Richuin ; mais Charles le Chauve, se souvenant de l'infidélité du premier Lambert, augura peu favorablement de la fidélité du second. Le comté de Nantes fut donc confié à Renaud. C'est pourquoi Lambert, méprisant ce qu'on pouvait lui offrir en compensation, s'éloigna du Roi et s'en fut auprès de Nominoé³.

La défection de Lambert eut lieu dans le courant de l'année 842. Dès que Charles le Chauve en fut informé, il créa Renaud duc d'Aquitaine, c'est-à-dire commandant en chef des troupes de cette région⁴. Voulant lui-même affermir son autorité dans le midi de la Gaule, il passa tout l'été de l'année 843 à parcourir les contrées méridionales de son royaume avec sa femme Ermen-trude.

Nominoé, excité par Lambert, profita de cette absence du Roi pour faire envahir le pays de Nantes⁵. Comme il était alors malade, il chargea son fils Erispoé de conduire l'expédition. De son côté, le duc Renaud vint à la rencontre d'Erispoé jusqu'au village de Messac⁶, près de la Vilaine. Lorsqu'il arriva en ce bourg, la moitié seulement de l'armée bretonne avait traversé la Vilaine. Renaud profita de l'avantage que lui fournissait le hasard : sans plus attendre, il attaqua les Bretons et les mit en déroute.

¹ Rainaldus, *comitibus Caroli duo, genere Aquitanicus, Namnetice urbis comes* (*Fragm. histor. Britan.*, dom Bouquet, VII, 46).

² La Chronique de Nantes, mentionnant Lambert et Renaud avant leurs disputes, les désigne ainsi : *Lambertus, ex territorio Namnetensi ortus et bene callidus, et Rainaldus, Pictaviensis nobilis miles, et magnæ potentie homo* (dom Bouquet, VII, 217).

³ *Ob quam causam, Lambertus, alia donaria minime curans accipere, a rege excessit, et ad Nomenotum, Britannie principem, accessit* (*Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 218). — Voir note A à l'appendice.

⁴ Le titre de duc d'Aquitaine est attribué à Renaud par la Chronique de Nantes : *Bego, post interitum Rainabli, dux Aquitanie factus* (dom Bouquet, VII, 219). Cf. *Ann. Bert.*, *ibidem*, VII, 61, 62, et *Chron. Fontanel.*, *ibidem*, VII, 41.

⁵ Cf. *Ann. Bertin.*, ad ann. 843, dom Bouquet, VII, 61.

⁶ Messac, Ille-et-Vilaine, arrondissement de Redon, canton de Bain.

Fier de son succès, il retourna aussitôt vers Nantes : il s'arrêta en chemin, pour faire reposer ses troupes, dans le bourg de Blain'. Les soldats étaient dispersés de tous côtés, quand Lambert, qui n'avait pu arriver à temps pour combattre à Messac, survint tout à coup ; il fondit à l'improviste sur les Aquitains débandés et les massacra presque tous. Le duc Renaud périt dans cette défaite (24 mai 843²).

La conséquence de ce combat fut que Lambert, presque sans coup férir, se rendit maître du comté de Nantes, qu'il convoitait depuis de longues années. Il occupa militairement toutes les contrées environnantes et établit si fortement sa domination en ce pays, que Nominé lui-même commença, semble-t-il, à s'inquiéter du voisinage d'un allié aussi entreprenant³.

Cependant Charles le Chauve, revenu d'Aquitaine au mois de juillet 843⁴, donna au comte Bégon la succession de Renaud. Après avoir signé avec ses frères le traité de Verdun au mois d'août, il organisa une expédition en Bretagne, et, tandis qu'il faisait attaquer Lambert par Bégon, il marchait contre Nominé et arrivait jusqu'à Rennes où il établit son camp⁵. Là il reçut la nouvelle de la défaite et de la mort de Bégon, dont l'armée venait d'être taillée en pièces par les lieutenants de Lambert⁶. Forcé de

¹ Blain, Loire-Inférieure, arrondissement de Saint-Nazaire, chef-lieu de canton.

² Cf. *Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 218. — La date du combat de Blain est fournie par un chroniqueur breton contemporain qui rapporte cet événement comme ayant eu lieu trente jours avant la prise de Nantes par les Normands (dom Bouquet, VII, 46). Or Nantes fut pris par les Normands le jour de la Saint-Jean-Baptiste, 24 juin 843 ; il s'ensuit que le combat de Blain eut lieu le 24 mai 843. Cette date est confirmée par la Chronique d'Aquitaine, si précieuse pour la chronologie des guerres de Bretagne à cette époque : *Rainaldus, IX kalendas junii, a Lamberto perimitur* (dom Bouquet, VII, 223).

³ Voir note B à l'appendice.

⁴ Le 20 juin 843, Charles le Chauve était encore à Toulouse ; dès le 5 juillet suivant il était revenu à Attigny (dom Bouquet, VIII, 443, 444).

⁵ *DCCCXLIII. Karolus prima vice partibus Britannis proficiscitur* (*Chron. Engol.*, dom Bouquet, VII, 222). — Cf. Diplôme de Charles le Chauve du 13 novembre 843, *actum in tentoriis prope Redonis civitate* (dom Bouquet, VIII, 446).

⁶ Cf. *Chron. Namn.*, dom Bouquet, VII, 219. — Voir à l'appendice note C.

renoncer à cette campagne, il revint par Coulaines¹ et le Mans vers Tours, où il célébra les fêtes de Noël². De Tours il partit pour une nouvelle expédition en Aquitaine, chargeant Hervé, fils du duc Renaud³, de surveiller, avec le comte Bernard, les frontières du Nantais et de l'Anjou.

Charles resta jusqu'au mois d'août 844 dans le Midi : pendant ce temps, Lambert attaqua Hervé et Bernard et les tua tous deux dans un combat livré sur les bords de la Mayenne (été 844)⁴. Nominé de son côté envahit la cité du Mans et la ravagea cruellement ; il ne put pousser plus loin ses dévastations, rappelé qu'il fut en Bretagne par une descente que venaient d'y opérer les pirates normands⁵. Au mois d'octobre, Charles le Chauve eut à Thionville une entrevue avec ses frères Lothaire et Louis, qui envoyèrent à Nominé et à Lambert des députés chargés de leur annoncer que, s'ils recommençaient leurs ravages et ne se soumettaient pas à Charles le Chauve, les trois rois étaient prêts à unir leurs forces et à marcher contre la Bretagne⁶.

Cette menace eut un effet temporaire. L'hiver 844-845 se passa sans troubles. Mais dès le printemps 845, Nominé recommença ses incursions. Le comte Lambert avait successivement tué tous les ducs et marquis que le roi lui avait opposés tant en Poitou qu'en Anjou ; ces deux régions se trouvaient ainsi presque entièrement privées de leurs défenseurs : ce fut une raison pour Nominé de diriger ses attaques de ce côté. Il traversa d'abord avec ses troupes tout le Nantais, non sans faire à dessein quelques

¹ Cf. dom Bouquet, VII, 598. — Coulaines, Sarthe, arrondissement et canton du Mans.

² Charles le Chauve était à Tours le 27 et le 29 décembre 843 (dom Bouquet, VIII, 448 et 450).

³ *Hericeum, primum natorum Rainaldi* (*Miracula sancti Benedicti*, dom Bouquet, VII, 359).

⁴ *Bernardus et Herveus a Lamberto occiduntur ; quorum Herveus Rainaldi filius fuit* (*Chron. Aquit.*, ad ann. 844, dom Bouquet, VII, 223). — *Lambertus cum Britonibus quosdam Caroli markionum Meduane ponte interceptos perimit* (*Ann. Bert.*, ad ann. 844, dom Bouquet, VII, 62).

⁵ *Ann. Bert.*, ad ann. 844, *ibidem*.

⁶ *Ann. Bert.*, *ibidem*.

ravages sur les terres de son allié Lambert qui lui portait ombrage, puis, passant la Loire, il s'avança dans le Poitou, dévasta le pays de Mauge, où il incendia le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, et revint de là en Anjou, qu'il mit à feu et à sang jusqu'à la Mayenne; enfin il se retira en Bretagne, apprenant que Charles le Chauve marchait contre lui¹.

En effet, tandis que s'accomplissaient tous ces désastres, Charles, abandonnant l'Est de son royaume, se dirigea vers la Loire. Au commencement de juin, il était à Saint-Benoit-sur-Loire, quand arriva Didon, abbé de Saint-Florent-le-Vieil, son proche parent, qui lui rapporta les ravages de l'armée bretonne. Charles partit aussitôt pour l'Anjou²; il passa les derniers mois de cette année 845 à chercher l'occasion de livrer bataille à Nominé; mais il n'atteignit ce but qu'au mois de novembre³. Nominé hésitait sans doute à en venir aux mains avec les Francs, dans un combat qui devait être décisif pour lui.

Enfin l'engagement entre les troupes franques et bretonnes eut lieu le 22 novembre 845⁴, à Ballon, près de Redon⁵. Les Francs furent battus et mis en déroute. Charles le Chauve s'enfuit jusqu'au Mans.

¹ *Nomenius, ... Ligerim transiens, in Aquitaniam ingreditur, et longius progrediens, ... regionem devastavit. Primum vero monasterium Gtonne obsedit destruxitque: indeque longius contra Andegavos processit. Cui venit obviam Karolus rex cum insigni exercitu, datoque interea praelio, superatus est Karolus, multis Francorum millibus occisis* (Chron. Nann., dom Bouquet, vii, 219. — Voir note D à l'appendice.

² Le poème, relatif à la destruction de Saint-Florent, rapporte que Charles vint alors à Angers, où il fit plusieurs dons à l'abbé Didon, pour l'aider à relever les ruines du monastère (dom Bouquet, vii, 307).

³ Le 12 août, Charles était à Mayenne, le 1^{er} octobre en Anjou, *in villa Avegio*, le 19 octobre à Rennes (dom Bouquet, vii, 478 et 480).

⁴ La date de ce jour est donnée par la Chronique de Fontenelle, qui par erreur met cette bataille en 846 au lieu de 845 (dom Bouquet, vii, 41). Il y a tout lieu de croire néanmoins que la date du jour est exacte, d'après l'itinéraire de Charles le Chauve que nous avons indiqué dans la note précédente et d'après les Annales de Saint-Bertin, qui signalent la bataille de Ballon comme le dernier événement important de l'année 845.

⁵ Sur le lieu du combat, voir de la Borderie, *Bull. arch. de l'Association bret.*, année 1857, p. 125 et 152.

Pendant l'hiver 845-846, Nominé semble avoir poussé ses ravages jusque dans le Maine et le Bessin¹. Le roi Charles fut contraint de demander la paix au duc breton. Au mois de juin 846, il convoqua une assemblée à Epernay; puis il se rendit en Bretagne, où il conclut un traité avec Nominé². Les clauses de ce traité n'ont pas été signalées par les chroniqueurs.

Mais il en est une qu'on peut tenir pour certaine, c'est le rétablissement de l'indépendance de la Bretagne vis-à-vis du royaume franc. Une autre condition du traité nous est révélée par la lettre que les évêques de la Gaule écrivirent quatre ans plus tard à Nominé. On y voit qu'en 846, Nominé, effrayé de la puissance qu'avait acquise dans le Nantais son allié Lambert, avait exigé que Charles le Chauve le délivrât de ce voisinage dangereux³. Le roi des Francs souscrivit aisément à cette clause, et, pour décider Lambert à abandonner le comté de Nantes, il lui offrit en échange le gouvernement d'Anjou⁴.

Lambert accepta cette proposition et fut nommé comte d'Angers vers le mois de juillet 846⁵. Dès les premiers temps qui suivirent

¹ Un auteur contemporain raconte qu'à la fin de l'année 846, on osait encore à peine voyager dans le diocèse de Bayeux, tant était grande la frayeur que les Bretons y avaient causée par leurs ravages. Cf. Lair: *Origines de l'église de Bayeux* (Bibl. de l'Éc. des Chartes, ann. 1863, p. 97).

² *Carolus apud .. Sparnacum .. conventum .. generalom, mense junio, habuit ... Inde partes Britanniae .. cum exercitu petens, pacem cum Nomenio, duce Brittonum, intervenientibus hinc et inde sacramentis, pariscitur* (Ann. Bert., ad ann. 846, dom Bouquet, vii, 64).

³ Les évêques de Gaule écrivirent en 850 cette lettre à Nominé, parce que Lambert venait de trahir une seconde fois Charles le Chauve et s'était allié de nouveau au chef breton. Faisant allusion au traité de 846, les évêques disent à Nominé: « [Lambertum] enim, amator pacis, dominus noster rex, etiam ad tuam suasionem remiserat a finibus suis, et aliis honoribus decoraverat, et nunc eum rebellare conantem velut in gremium recepisti. » (dom Bouquet, vii, 504).

⁴ Voir note E à l'appendice.

⁵ Nous disons « vers le mois de juillet », parce que la nomination de Lambert comme comte d'Angers dut être une conséquence immédiate du traité conclu entre Charles et Nominé vers juin 846. En remplacement de Lambert, Charles nomma Amauri comte de Nantes. Amauri est signalé comme comte de Nantes par la Chronique de Fontenelle à l'année 850 (dom Bouquet, vii, 42).

son entrée en charge, devenu abbé de Saint-Aubin d'Angers, Lambert allait trouver le roi Charles pour faire confirmer les privilèges de son abbaye, et il accordait en même temps à son monastère la villa de Lierru près d'Angers¹.

II.

La paix que Nominoé conclut en 846 avec Charles le Chauve dura trois années. Le chef breton, non content d'avoir rendu la liberté à sa nation, voulut se donner à lui-même le titre de roi, et il profita du temps de repos que lui procurait le dernier traité pour mettre son projet à exécution. Il s'efforça d'abord de faire approuver sa résolution par le pape ; puis il s'assura du consentement des évêques de Bretagne. Il chassa de leurs sièges les évêques qu'il crut capables de s'opposer à son désir, et mit en leur place d'autres prélats qu'il savait être à sa dévotion. Enfin il se fit sacrer roi des Bretons avec toute la pompe accoutumée à ces sortes de cérémonies dans le monastère de Dol².

Devenu roi, Nominoé, dont l'activité était infatigable, songea à agrandir ses États. Annexer au royaume breton les pays de Rennes et de Nantes, tel fut le but qu'il se proposa d'atteindre pendant les dernières années de sa vie.

Vers la fin de l'année 849, alors que Charles le Chauve était encore occupé à pacifier le Midi de la Gaule, Nominoé tout à coup se jeta sur l'Anjou et désola toute la contrée³. Il y avait trois ans que l'Anjou était gouverné par Lambert : Nominoé, en dirigeant ses

¹ La date de cette chartre, accordée par Lambert à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, se place entre le mois de juillet et le mois de décembre 846. Cf. *Pièces justificatives*, n° II.

² La date exacte du sacre de Nominoé nous a paru très difficile à déterminer. Elle demanderait à être l'objet d'une étude spéciale.

³ *Nomenoius, tyrannus Brittonum, ad Andegavis urbem accessit* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42). — *Nomenogius Brito, consueta perfidia, Andegavis et vicina eis circumquaque loca invadit* (*Ann. Bert.*, dom Bouquet, VII, 66.) — Voir note F à l'appendice.

attaques contre ce comte, avait voulu sans aucun doute se débarrasser d'un adversaire qu'il savait être redoutable. Mais Lambert semble avoir, en ces circonstances, défendu avec son habileté ordinaire le pays confié à sa garde⁴.

Lorsque Charles le Chauve apprit que Nominoé, au mépris du traité de 846, avait renouvelé ses incursions, il abandonna l'Aquitaine et revint dans ses états du Nord (vers février 850)⁵. Pour récompenser Lambert de ses services, il lui confia le commandement militaire de la région d'entre Seine et Loire⁶.

Tout paraissait être rentré dans le calme sur les Marches bretonnes ; mais Nominoé, comprenant quel puissant auxiliaire il avait perdu en Lambert, dut mettre en œuvre tout ce qu'il put inventer de séductions, or, flatteries ou promesses, afin de gagner encore une fois à sa cause cet invincible antagoniste. On ne sait au juste comment il s'y prit pour atteindre son but ; ce qui est certain, c'est qu'il l'atteignit.

Peu de temps après le plaid de Verberie, qui eut lieu en juin 850, Lambert et son frère Garnier passèrent tout à coup à l'ennemi⁷. La situation devenait très critique pour Charles le Chauve : il fallait d'abord veiller à la sûreté du comté d'Anjou, que la défection de Lambert livrait sans défense aux Bretons. Les circonstances exi-

⁴ C'est ce que rendent probable les marques de confiance que le roi donna à Lambert à son retour d'Aquitaine.

⁵ *Pluvia largissimè in mense februario, Dominus rex Carolus de Aquitania regressus est* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42).

⁶ *Lambertus qui ducatum tenebat inter Sequanam et Ligerim* (Reginon, ad ann. 860.) — *Lantberto comiti reddita est marka* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42). — Prudence, dans ses *Annales*, dites *Annales de Saint-Bertin*, a passé sous silence tous les événements de l'année 850 intéressant Charles le Chauve. Les nombreuses défaites et les défections qu'éprouva le roi en cette année suffirent à expliquer le mutisme de l'annaliste officiel. Mais la Chronique de Fontenelle supplée pour l'histoire de toutes ces guerres au peu de renseignements contenus dans les *Annales de Prudence*. Les faits y sont soûvement exposés, mais avec une grande précision : on peut dire que cette chronique est à peu près l'unique source de l'histoire de France pour l'année 850.

⁷ *Anno DCUCL, Carolus placitum in Verberia palatio tenuit in mense junio... Lambertus comes et Warnerius, frater ejus... a fide defecerunt et Nomenoius, tyrannus Brittonum, se conjunxerunt* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 42).

geaient en cette contrée la présence d'un homme brave et expérimenté : le comte Eudes, qui avait fait ses preuves dans la dernière guerre d'Aquitaine, parut à Charles remplir ces conditions¹.

D'autre part, le roi convoqua sur-le-champ un concile, d'où les évêques assemblés adressèrent à Nominoé une longue lettre, menaçant de l'excommunier, s'il ne rompait pas son alliance avec Lambert². Ces menaces furent sans effet. Alors Charles réunit lui-même une armée et partit pour la Bretagne. Il se rendit en premier lieu à Rennes, où il établit une garnison : à peine s'était-il éloigné de cette ville, que Nominoé et Lambert vinrent en faire le siège. La garnison épouvantée se rendit sans coup férir : les murailles de la cité furent rasées par les Bretons. De là les deux rivaux de Charles le Chauve se dirigèrent sur Nantes, défendue par le comte Amauri : la ville tomba en leur pouvoir et subit le même sort que Rennes³.

— Puis ils se jetèrent avec une indicible fureur sur l'Anjou. Le comte Eudes fut forcé de reculer devant eux ; il se replia en remontant la vallée du Loir, vers le comté de Chartres, suivi de près par les Bretons qui arrivèrent promptement dans le Maine⁴.

¹ Ce comte Eudes joua un rôle politique important sous Charles le Chauve. Il était déjà comte de Chartres et de Châteaudun, quand il fut nommé comte d'Angers. Il apparaît comme comte d'Angers dans deux diplômes, l'un du 3 juillet 851 (*Pièces justificatives*, n° III), l'autre du 16 août 851 (dom Bouquet, VIII, 518).

² La lettre, où sont formulées ces menaces et qui est d'un grand intérêt au point de vue historique, a été conservée dans la correspondance de Loup, abbé de Ferrières. On l'a généralement regardée comme émanée d'un concile qui se tint à Paris en décembre 849 ; mais rien n'autorise cette supposition qui est certainement erronée. En effet, il est constant que cette lettre a été écrite après la défection de Lambert, c'est-à-dire postérieurement au mois de juin 850 ; de plus on peut dire qu'elle a été écrite peu de temps après cette défection : « *Nuper etiam excipiens Lambertum*, récemment, disent les évêques à Nominoé, tu as reçu Lambert dans ton parti » (dom Bouquet, VII, 504). Il faut en conclure que, vers le mois de juillet ou d'août 850, Charles le Chauve assembla dans un lieu inconnu un concile d'évêques qui adressèrent cette curieuse lettre à Nominoé.

³ Cf. *Chron. d'Aquitaine et Iron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 47, 223.

⁴ *Indeque ad Ciomanis cum indivibili perio pervenerunt. Seniores vero capti in Britanniam directi sunt, reliquis populis inermibus reversis* (*Chronicon Fontanelense*, ad annum 850, dom Bouquet, VII, 42). — Comme on le voit, les Bretons se comportaient différemment suivant la condition de leurs prisonniers : ils envoyaient les seigneurs en Bretagne ; quant aux autres captifs, ils se contentaient de les dépouiller de leurs armes.

Mais ici je cède la parole à un vieil historien breton du XV^e siècle, Pierre Le Baud, parce qu'il eut entre les mains des annales de Bretagne aujourd'hui perdues. « Quand Nominoé, dit-il, eut ainsi dégastée celle cité [d'Angers], il s'en départit et conduisit son exercite selon les rives du fleuve du Loir qui se plonge en Mayenne au-dessus de la dite cité, et bruslant et destruisant les territoires d'Anjou, du Maine et de Neustrie depuis Loire jusques à Neustrie, parvint à Vendosme, où il s'arresta, attendant y recueillir ses ost qui estoient espandus par lesdits territoires, afin d'assaillir le pais de Chartres ; mais comme jà partie de son exercite comença à gaster celle grande plaine qu'on appelle la Beausse, il devint soudainement infirme, et par gravité de douleur finit dedans briefs jours sa vie » (7 mars 851).

Pendant tout ce temps, Charles le Chauve paraît être demeuré dans l'expectative : étonné par l'impétuosité de ses adversaires, il semble n'avoir d'abord rien tenté pour leur résister. Il était à Chartres au mois de janvier 851¹ ; mais dès le mois de février, il avait abandonné cette ville menacée par l'armée bretonne et s'était, suivant toutes probabilités, reporté à Tours, où un document contemporain nous apprend qu'à cette date se tenait un grand plaid.

¹ Pierre Le Baud était conseiller et aumônier d'Anne de Bretagne, à la prière de laquelle il composa son *Histoire de Bretagne*, vaste compilation de chroniques bretonnes dont quelques-unes sont aujourd'hui perdues. L'histoire de Pierre Le Baud était demeurée manuscrite jusqu'au XVII^e siècle. A cette époque, elle fut communiquée à d'Hozier qui la publia à Paris en 1633, dans un volume in-folio, sous le titre d'*Histoire de Bretagne*.

² Pierre Le Baud, *Histoire de Bretagne*, page 111. — Ce récit est en parfaite concordance avec celui d'un chroniqueur contemporain, le moine de Saint-Wandrille, auteur de la Chronique de Fontenelle, qui raconte que Nominoé, après avoir ravagé le Maine, vit avorter ses mauvais desseins, et, par un juste jugement de Dieu, trouva la mort sur le territoire franc qu'il avait envahi : *Nominoeus, dux Brittanum, dicitur judicio, mala intentioni finem dedit, siquo in finibus Francorum mortuus est* (*Chron. Fontanel.*, dom Bouquet, VII, 41).

³ Un diplôme original de Charles le Chauve, conservé aux Archives nationales, à Paris, est ainsi daté : *Data XVII Kalendas februarii, anno XI regnante Karolo glorioso rege, indictione XII. Actum Carnotina civitate* (Tardif, *Mémoires historiques*, p. 102).

*concilium publicum*¹. Dans cette assemblée on dut former une armée prête à marcher contre les Bretons qui ravageaient alors la Beauce : cette armée pouvait en même temps servir à couper la retraite aux envahisseurs.

Sur ces entrefaites, Nominoé mourut, comme nous l'avons vu, à Vendôme, le 7 mars 851². Lambert, s'étant mis alors à la tête des troupes bretonnes, voulut pousser plus avant ses ravages. Mais il ne semble pas avoir tenu longtemps la campagne : il dut bientôt rentrer en Bretagne, non sans avoir essuyé lui-même quelques revers³.

(A suivre).

RENÉ MERLET,

Archiviste paléographe.

¹ Nous n'hésiterions pas à affirmer cette présence du roi à Tours, au mois de février 851, si nous pouvions nous appuyer sur un diplôme, publié dans le *Cartulaire de Cormery*, p. 37, et ainsi daté : *Data XIV kalendas martii, anno XI regnante Karolo gloriosissimo rege, indictione XIII. Actum Turonis, in monasterio Sancti-Martini*, (ce qui correspond au 16 février 851, et non 850, comme le dit M. l'abbé Bourassé); mais cet acte est faux. Cependant la date, qui est conforme aux formules usitées par la chancellerie de Charles le Chauve, pourrait porter à croire qu'elle a été empruntée à un autre diplôme authentique, aujourd'hui perdu. Quoi qu'il en soit, il est certain que, en février 851, il se tint à Tours un grand plaid, où le roi devait se trouver, étant donnée la gravité des circonstances. Un acte du 1^{er} février 851, publié dans le *Cartulaire de Cormery*, p. 39, porte en effet cette mention : *Data calendis februarii, anno XI regnante domino Carolo rege. Actum Turonis civitate, in concilio publico*.

² Voir note G à l'appendice.

³ *Sed nec sic Lanbertus ad fidem flexus est, sed propriam gentem, in qua natus est, Brittones cohortans, insecutus est infeliciter, non tamen sine suorum hominum ac Brittonum damno* (*Chron. Fontanel.*, ad ann. 851, dom Bouquet, VII, 42).

LEPERDIT, MAIRE DE RENNES¹

LA LEGENDE ET L'HISTOIRE

Les renseignements sur Leperdit pendant la durée de l'Assemblée législative et les premiers temps de la Convention nous font défaut. Sylvain Côtet, qui avait été élu député en 1791, dit seulement que « durant le cours de sa mission, Leperdit lui écrivit, et qu'en le lisant, il continua à reconnaître en lui le véritable ami de la patrie. » On sait aussi qu'il fut nommé par sa section membre du comité de salut public institué par le décret du 21 mars 1793. Ce comité, composé de douze membres, devait recevoir les déclarations des étrangers résidant dans la commune ou y arrivant. Un décret du 17 septembre 1793 accrut les pouvoirs de ce comité et le chargea de dresser la liste des gens suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Aux termes de l'article 2, étaient réputés gens suspects : 1^o ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations soit par leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie ou de fédéralisme, et ennemis de la liberté; 2^o ceux qui ne pouvaient pas justifier, de la manière prescrite par le décret du 21 mars, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques; 3^o ceux à qui il avait été refusé des certificats de civisme; 4^o les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires, et non réintégrés, notamment ceux qui avaient été ou devaient être destitués en vertu du décret du 14 août; 5^o ceux des ci-devant nobles, ensemble les

¹ Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des gens de lettres.

maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés qui n'avaient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ; 6° ceux qui avaient émigré dans l'intervalle du 1^{er} juillet 1789 à la publication du décret du 30 mars-8 avril 1792, quoiqu'ils fussent rentrés en France dans le délai fixé par ce décret, ou précédemment.

Quelle fut la part de Leperdit dans le mouvement fédéraliste qui éclata à Rennes au mois de juin 1793, à la suite des événements du 31 mai et de la mise en état d'arrestation des vingt-neuf Girondins ? Fut-il au nombre de ceux qui provoquèrent cette résistance à main armée contre le triomphe de la Montagne ? Le choix que Carrier fit de lui au mois de septembre 1793 pour en faire un des officiers municipaux de Rennes rendrait cette hypothèse difficilement acceptable si l'on ne savait que cette municipalité, organisée par le représentant du peuple, en vertu de ses pouvoirs illimités, et en violation de la constitution du 24 juin 1793, comprenait comme maire Elias l'aîné, qui, le 26 juillet, avec ses collègues de l'administration départementale, avait déclaré nulles et non avenues ses signatures mises au pied des arrêtés prescrivant la résistance, et transformé en simple manifestation fraternelle à l'égard des Parisiens la marche à main armée sur Paris et la Convention¹.

Le nouveau conseil de la commune fut installé le 20 septembre. « Représentants du peuple, dit Elias, vous les premiers fondateurs de notre félicité, quelle douce satisfaction pour vous de voir cette grande cité bénir le jour qui vous vit naître pour son bonheur. . . Toi surtout, brave et pur Carrier, toi qui as ravivé le feu sacré du patriotisme des Rennais, reçois de tes amis le baiser fraternel². »

C'est à cette date que la plupart des biographes de Leperdit placent l'héroïque résistance qu'il aurait opposée à Carrier. Suivant M. Pongéard, il aurait refusé de dresser la liste de proscription des fédéralistes. « C'est la justice qui commande, aurait-il dit, et elle défend de frapper ses frères. Fais toi-même cette liste si tu veux,

¹ La Révolution en Bretagne, par A. du Châtelier, t. III, pp. 87 et 82.

² Cité par Marteville, Dictionnaire d'Orléans, t. I, p. 619, col. 22.

nous ne sommes pas des dénonciateurs ! — Et si je t'envoyais pourrir en prison ? — J'irais. — Et si je te faisais guillotiner ? — Tu es libre. » Au représentant du peuple, lui enjoignant de serrer de plus près les prisonniers, émigrés ou prêtres, qui étaient « hors la loi », il aurait noblement répondu : « Ils ne sont pas hors l'humanité. » Il aurait enfin mis en liberté, de sa propre autorité, des religieuses hospitalières incarcérées à la Tour-le-Bat et les aurait renvoyées soigner les malades à l'Hôtel-Dieu. « Il nous semble, a écrit M. Marteville (*Histoire de Rennes*, t. III, p. 263) qu'on a exagéré cette noble vie quand on a représenté Leperdit comme résistant ouvertement à Carrier. On ne résistait pas ainsi à ce proconsul furibond. Qui ne sait qu'il osa même défendre par un arrêté d'obéir à son collègue Tréhouart, qui lui avait enlevé quelques victimes, et que ce fut, aux yeux de la Convention, le crime qui fit tomber sa tête ! Si Carrier proscrivait son égal, comment eût-il supporter la résistance d'un simple officier municipal ? Comment eût-il permis que Pocholle l'élevât à la dignité de maire ? »

Il convient de remarquer que le Comité de surveillance, organisé par Carrier, et dont Leperdit ne faisait pas partie, était seul chargé de dresser les listes de suspects, de décerner contre eux les mandats d'arrêt, d'apposer les scellés sur leurs papiers. Les officiers municipaux pouvaient ordonner des arrestations ; mais leur action sur le régime intérieur des prisons était étroitement limitée. La commission Brutus Magnier, créée le 21 novembre 1793 par Bourbotte, Prieur (de la Marne) et Turreau, qui, en quelques mois, fit tomber 265 têtes, n'eût jamais admis que les officiers municipaux pussent ordonner des mises en liberté, surtout quand il s'agissait, comme pour les hospitalières, d'une accusation de connivence avec les chouans. C'est cette commission, dont M. Hippolyte de la Grimaudière a fait connaître récemment les sanglantes opérations, qui chargeait le concierge de la Tour-le-Bat de joindre de sa propre autorité, sur un réquisitoire, le nom de « deux autres gibiers de guillotine » à ceux que Brutus Magnier avait indiqués et de lui transmettre « une note quelconque sur leur compte ». « C'est

¹ La commission Brutus Magnier à Rennes, par Hippolyte de la Grimaudière, pp. 35 à 36, 59 et 60.

cette commission qui invitait à sa table, pour fêter la prise de Foulon, les représentants du peuple Esnue-Lavallée et la Planche, avec le « vengeur du peuple » (le bourreau), tandis que la municipalité faisait célébrer une fête publique et « qu'un repas frugal dont chacun faisait les frais » réunissait sur la place le commun des patriotes.

Dans l'histoire de cette commission, on ne trouve qu'une seule tentative de résistance de la part de la municipalité. Le citoyen Remacly, membre de la commission, avait exprimé le désir d'être inhumé, au pied de l'arbre de la Liberté, sur la place de l'Égalité, actuellement place de la Mairie. La municipalité avait refusé de faire creuser la fosse. La commission s'adressa à Esnue-Lavallée qui donna un ordre formel. Le 16 pluviôse au matin — 4 février 1794, la municipalité « dans une délibération, pleine d'humilité, protesta de son désir d'être toujours aux ordres des représentants, déclara qu'elle assisterait aux obsèques et que l'inhumation se ferait sur la place de l'Égalité ainsi qu'il était ordonné. »

Il paraît que cette cérémonie fut fautive à l'arbre de la liberté. Deux jardiniers et un membre du Comité de surveillance constatèrent que l'arbre était *périé* (*sic*). Et le 20 pluviôse — 8 février, on dut en planter un autre, autour duquel la foule dansa. Dix jours plus tard, la municipalité faisait planter au cimetière commun un arbre de la liberté et le directoire du district, invité par un officier municipal, assista à la cérémonie².

On nous permettra de faire remarquer, en passant, que les Girondins, — et parmi ceux-ci nous ne saurions comprendre Lanjuinais, Duchâtel, Lehardy et Viger —, au profit desquels devait s'exercer le mouvement fédéraliste, ont trop longtemps bénéficié d'un sentiment de compassion et de pitié que leurs actes ne sauraient justifier. Comme l'a fait remarquer à bon droit M. Frédéric Masson dans son étude sur le *Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, ce sont les Girondins seuls qui ont provoqué la guerre :

¹ La commission Brutus Magnier, t. c., p. 51 à 55.

² Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine. Délibérations du directoire du district de Rennes, 29 pluviôse an II 17 février 1794.

« C'est Lebrun, un Girondin, Brissot, un Girondin, Ducos, Barbaroux... Ce sont des Girondins, Condorcet et Thomas Paine, qu'on charge de rédiger une adresse au peuple anglais. C'est donc ce parti qui a poussé le plus vigoureusement à la guerre et qui doit en être responsable. En lisant les discours des Girondins, en reprenant leurs notes, leurs dépêches, leurs discours, il est impossible de ne pas être effrayé du degré d'inconscience où ils en arrivent. Ces gouvernants de la France, incapables de suite dans leurs idées, ignorant tout en politique et croyant tout savoir, prenant leurs rêves étranges pour d'incontestables réalités, mènent en trébuchant la France aux abîmes. »

Ce sont les Girondins qui ont organisé la persécution religieuse, qui ont supprimé la liberté de la presse et la liberté de la tribune, en prononçant la peine de mort contre ceux qui attaqueraient l'indivisibilité de la république ou provoqueraient au rétablissement de la royauté ; qui ont régularisé la délation et l'espionnage, offert des primes aux dénonciateurs, et adopté avec enthousiasme cette interminable série de décrets qui livraient aux comités de surveillance et aux tribunaux révolutionnaires la fortune, la liberté, la vie de tous les citoyens.

Parmi les pièces déposées par les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine à l'Exposition Leperdit, on remarquait une lettre de Carrier, datée de Nantes, le 22 frimaire an II — 12 décembre 1793 et adressée aux autorités constituées de Rennes. Voici le texte complet de ce document :

Liberté	ARMÉE DE L'OUEST ¹	Egalité.
Au nom de la République une et indivisible.		
A Nantes, le 22 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible.		
Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest.		
Met en état d'arrestation le nommé Even, officier de santé aux hôpitaux de Rennes — Le Coz — Le Coz, neveu de l'ancien évêque du département d'Ille-et-Vilaine ;		

¹ Un décret du 13 octobre 1793-11 vendémiaire an II, avait envoyé à l'armée de l'Ouest les députés Carrier, Bourbotte, Francastel, Pinet aîné et Turroun. Carrier était à Nantes depuis le 9 octobre.

Ordonne que les nommés Malherbe, ancien procureur-général-syndic, — le nommé Lépinay, ancien greffier de la commune, — Leguay, ancien juge de paix, — Richelot, ancien adjudant général, — Even, ancien ingénieur, — Pocquet l'aîné, notaire, — Lodin, ancien commissaire national, — Pontalier père et fils, — Anger fils, ancien administrateur, — Montblanc, ancien maire de Cesson, — Leblanc, jadis secrétaire, — Rouessard, ci-devant administrateur, — Dafaut, ex-municipal, — les frères Garnié, — Lemonnier, épicier, — Leven de la Barre, — Malécot, procureur fiscal, — Robinet, ancien juge, — Tréhu, dit de Monthiéri, ancien juge, — Varrens, dit Beauval, ancien juge, — Robiquet, imprimeur, et sa femme, — Lucas, ancien procureur au Présidial, actuellement secrétaire au Comité révolutionnaire.

Ensemble tous les autres contre-révolutionnaires et fédéralistes qui ont été mis en état d'arrestation par le représentant du peuple Carrier et par le Comité de surveillance qu'il avait établi à Rennes, seront, ainsi que tous les susnommés, arrêtés et réintégrés dans les prisons de Rennes, les déclare tous indignes de posséder aucun emploi, d'occuper aucune place dans la République, les en destitue tous immédiatement comme ennemis de la chose publique.

Ordonne que tous les susnommés et tous autres qui ont été arrêtés ou pourront l'être comme suspects seront conduits immédiatement après leur arrestation, sous bonne et sûre garde, à Nantes...

Ordonne que Blain le jeune, directeur de la poste aux lettres, sera consigné chez lui, à la garde de deux gendarmes, pour avoir défendu la cause des fédéralistes, mis en arrestation à Rennes, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Ordonne aux autorités constituées de Rennes, sous leurs responsabilités collectives et individuelles et sur leurs têtes, de faire exécuter de point en point le présent arrêté.....

Requiert le commandant temporaire de Rennes sur sa responsabilité et sur sa tête de faire exécuter littéralement le présent arrêté.

Ordonne à la force armée de prêter obéissance et protection à son exécution, déclare rebelles à l'autorité nationale et traitres à la patrie tous les individus qui pourront mettre des entraves ou du retard dans l'exécution du présent arrêté, invite tous les bons citoyens, en se ralliant à l'autorité légitime, de leur courir sus et de les mettre à mort, rend

pareillement responsables les corps administratifs de Rennes et le commandant temporaire de toutes les suites que leur négligence ou leur retard dans l'exécution de la présente pourront entraîner.

Le Représentant du Peuple Français,

CARRIER.

Cet arrêté ne fut pas exécuté. En ce qui concerne Malherbe, Levot, dans la *Biographie bretonne*, t. II, p. 391 et 392, raconte que « dès les premières manifestations des administrateurs d'Ille-et-Vilaine en faveur des Girondins, Billaud-Varennes avait obtenu le 9 juin 1793, un décret chargeant le Comité de salut public, d'instruire contre les administrateurs et le procureur général syndic. Cette décision, qui aurait pu être si fatale à Malherbe, devint la cause de son salut. Le décret de la Convention était antérieur à l'arrêté de Carrier. Deux hommes, dont le nom doit être cité avec estime et reconnaissance, Leperdit, maire de Rennes, et Desperiers, secrétaire du conventionnel Esnue-Lavallée, se prévalurent de cette espèce de conflit entre la Convention et son délégué pour empêcher Malherbe et ses coaccusés d'être envoyés à Nantes. Les prisonniers furent donc transférés à Paris, et Malherbe jeté dans les prisons du Luxembourg, dont les portes ne lui furent ouvertes qu'après le 9 thermidor. »

La même version fut donnée par le *Progrès*, au lendemain de la mort de Malherbe, dans un intéressant article reproduit, le 18 mai 1841, dans la *Vigie du Morbihan*. Ces deux récits renferment quelques erreurs : à la date indiquée, Leperdit n'était pas maire de Rennes. Depuis six semaines, (décret du 9 brumaire an II — 30 octobre 1793), Esnue-Lavallée avait été rappelé à la Convention. En outre, un certain nombre de détenus avaient été mis en liberté par ordre du comité de surveillance. Pocholle s'en plaignait amèrement :

« Vous vous êtes chargés, écrivait-il au Comité, en adoptant cette mesure, d'une responsabilité dont vous n'avez peut-être pas calculé toute l'étendue. Au reste, je vous engage à m'en donner sans délai les motifs. »

Et le 16 nivôse an II — 5 janvier 1794, il écrivait à la Convention pour protester contre le reproche qu'on lui faisait à Rennes d'avoir mis en liberté Richelot et les autres :

M. Orain dit (*l. c.*, pp. 19 et 20) que « pour compromettre Leperdit, Carrier prit, le 1^{er} octobre 1793, un arrêté rendant responsable des évasions qui pourraient se produire les autorités qui s'en seraient rendues complices. Il ordonna en outre de faire préparer dans le délai de deux jours — chose impossible — une prison à dix lieues de Rennes pour renfermer tous les suspects. »

Le fait mérite quelques explications : à la date du 22 septembre 1793 (1^{er} jour du 1^{er} mois de l'an II) Carrier et Pocholle avaient enjoint « aux administrateurs du département de vérifier les prisons de la ville de Rennes et de faire faire toutes les réparations qui y étaient nécessaires ; d'indiquer en outre de faire préparer dans deux jours une maison distante au moins de dix lieues de la ville de Rennes pour y enfermer tous les individus qui pourraient être arrêtés comme suspects, à peine de devenir solidairement responsables des évasions qui pourraient arriver par le défaut de cette indication. »

Une copie de cette lettre fut transmise à la municipalité ; le 26 septembre, celle-ci délégua les citoyens Dacosta et Barbe près du département pour lui désigner le château de Combourg comme la maison la plus sûre ; mais Pocholle indiqua le Mont Saint-Michel, et les administrateurs du département, après avis préalable du directoire du district, décidèrent, le 8 octobre, le transfert des détenus au Mont Saint-Michel. Les plus gravement inculpés devaient être internés dans les lieux connus sous le nom « d'Exil et Gouvernement ; » ceux qui étaient incarcérés « par précaution de sûreté » devaient occuper les anciens bâtiments des Bénédictins. L'ingénieur Binet et l'administrateur Rimasson furent chargés de dresser le procès-verbal des réparations à faire¹.

À ce moment, sévissait la persécution religieuse. Deux décrets, l'un du 15 novembre 1793 — 25 brumaire an II, l'autre du 22 no-

¹ Registre des arrêtés du Directoire du département pour la partie des municipalités n° 65. Arrêté du 17^e jour du 1^{er} mois de l'an II.

vembre, — 2 frimaire, dispensaient de la réclusion ou de la déportation les prêtres mariés ou ayant fait publier leurs bans, et accordaient des secours annuels de 800 à 1200 livres aux évêques, curés ou vicaires, « qui ont abdicqué ou abdiquent leur état de prêtrise. » Cette prime à l'apostasie séduisit quelques prêtres constitutionnels. Le 19 nivôse an II, — 8 janvier 1794, Mainguy, curé de Toussaint, Chefduhoux, vicaire de la cathédrale, Bazin, curé de Saint-Hélier, Jarry, son vicaire, Quéru de la Coste, curé de Saint-Pierre, ancien constituant, Ménory, Lemoine, Chausseblanche, vicaires de Saint-Pierre, remirent leurs lettres de prêtrise au district. Le même jour, Dumaine et Girard, vicaires de la cathédrale, déposèrent leurs lettres au département. Le 29 nivôse, Hamart, prêtre et curé de Pleurtuit, suivit leur exemple.

Le 3 ventôse — 21 février 1794, les représentants du peuple Esnne-Lavallée et François, « délégués dans les départements de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine, » prirent l'arrêté suivant² :

Considérant que l'établissement provisoire du gouvernement révolutionnaire est l'opération la plus importante dont ils doivent s'occuper, puisque c'est ce même gouvernement qui peut seul conduire les Français à cette félicité parfaitement stable que lui promet et lui assure à jamais une constitution vraiment républicaine³ dont la marche, outre qu'elle serait dangereuse dans ce moment de crise, devient complètement impossible au milieu des entraves sans nombre dont la malveillance et l'aristocratie également forcées s'appliquent sans cesse à l'obstruer.

« Considérant enfin que pour parvenir à ce gouvernement, l'épuration des divers corps administratifs, ainsi que de tous les citoyens qui remplissent des fonctions publiques quelconques, est un préalable absolument indispensable.

« Après avoir consulté le vœu des douze commissaires nommés à cet effet par la Société populaire et répurée de Rennes.

« Arrêtent que le Conseil général de la commune sera et demeurera composé des citoyens ci-après nommés :

¹ Arch. munic. de Rennes D 3/1 F^o 40 R^o et V^o.

² La constitution du 24 juin 1793 que les représentants du peuple déclaraient inapplicable en temps de crise, confiait aux assemblées de commune l'élection des officiers municipaux (art. 79).

« 1° Le citoyen Le Perdit, ci-devant officier municipal, remplira la place de maire de Rennes au lieu du citoyen Elias qui a offert sa démission qui a été acceptée... »

La nouvelle administration fut installée le 6 ventôse-24 février 1794. Le maire prononça, le premier, le serment « de maintenir la liberté, l'égalité, la République une et indivisible, la Constitution décrétée par la Convention nationale et sanctionnée par le peuple souverain en juillet 1793 (vieux stîle) de vouer une haine implacable aux Rois, à la royauté, aux fédéralistes, aux tirans, à la tyrannie et à tout téméraire qui tenterait d'usurper la souveraineté nationale, et de remplir les fonctions qui lui sont confiées avec zèle et exactitude et de maintenir les lois révolutionnaires. »

Dans la même séance, le conseil général prit l'engagement de faire notifier « aux ex-religieuses logeant dans plusieurs maisons de cette ville l'arrêt des représentants qui leur enjoit de retourner dans leurs familles respectives. » Quatre jours plus tard, il célébrait le décadi, auquel il avait convié le directoire du district et la garnison.

Le 19 ventôse — 9 mars, le Conseil nomma des commissaires pour faire tirer les chasses de plomb renfermées dans les caveaux de la cathédrale.

Les élèves du lycée de Rennes demandèrent « à former entre eux une société où ils mettraient en commun les principes de civisme et les instructions qu'ils auraient puisées dans leurs écoles et apprendraient à connaître leurs droits et s'instruire des lois sous lesquelles ils devaient vivre » Le Conseil, dans sa séance du 25 ventôse — 15 mars, les autorisa à créer, sous la surveillance de leurs instituteurs cette société « d'amis de la Constitution pour parvenir au but qu'ils se proposaient de travailler à devenir à leur tour les soutiens et défenseurs de la liberté, de l'égalité et de la République. »

Le même jour, on décida que le citoyen chargé des sépultures serait mandé parce qu'il n'avait pas fait enlever des suppliciés étendus sur la place d'armes. Le compte-rendu des opérations de la commission Brutus Magnier mentionne à cette date l'exécution

de trois laboureurs, un tailleur d'habits, un journalier, tous de Parigné, et d'un tisserand de Fougères.

Le conseil reçut, le 29 ventôse, la visite du représentant du peuple Dubois-Crancé et du général Santerre. Le 1^{er} germinal-21 mars, il décida que les fêtes de décadi seraient célébrées au Temple de la Raison (église Saint-Sauveur) et que les instituteurs et institutrices prêteraient le serment, sous peine de déchéance.

A ce moment, les prisons de Rennes constituaient un véritable danger pour la santé publique. Suivant une lettre adressée par le district au maire et officiers municipaux, d'après un rapport du médecin Guynard, « la fièvre connue en médecine sous le nom de fièvre des prisons de l'hôpital, faisait des progrès tous les jours à la Tour-le-Bat : cette maladie, ajoutaient les administrateurs, provient de ce que les malades sont resserrés dans un lieu trop étroit et entassés les uns sur les autres ; qu'ils couchent à deux et trois dans un même lit qui a à peine quatre pieds. » L'administration invitait la municipalité à faire transférer à l'hôpital Saint-Méen 60 à 70 fiévreux ou galeux.

Le 3 germinal, il enregistra la rétractation faite par Blin l'aîné « de la part qu'un moment d'erreur lui avait fait prendre dans la force départementale. » A cette séance trois sœurs de la charité se présentèrent au Conseil. Elles exposèrent que depuis quelque temps elles étaient résidentes à la maison de la Pilletière, mais qu'elles avaient été congédiées par un administrateur du district. Elles venaient, en conséquence, demander des passeports pour retourner dans leurs familles. Le Conseil les invita à rester à soigner les pauvres de la cité, en se conformant à la loi. Sur les conclusions du substitut de l'agent national, on leur impartit un délai de 24 heures « pour se soumettre aux lois révolutionnaires en prêtant le serment prescrit, pour ensuite se vouer comme par le passé au soulagement des pauvres, sans quoi le Conseil général se verrait forcé de mettre à exécution la loi concernant les hospitalières et les sœurs de charité. »

Une autre religieuse, la sœur Marie Laroche, « ci-devant prieure de la maison du ci-devant Calvaire » fut arrêtée le 19 germinal-8 avril, sur mandat d'amener signé par des membres du corps

municipal et traduite devant le Conseil général de la commune. Elle était accusée d'avoir dit hautement qu'elle n'avait prêté aucun serment et qu'elle n'en prêterait aucun pour le soutien des lois et de la République. Leperdit interrogea la religieuse qui nia les faits mentionnés dans le procès-verbal. Après avoir entendu les conclusions de l'agent national, le conseil arrêta « que la nommée Marie Laroche, ci-devant prieure de la ci-devant maison du Calvaire, ainsi que toutes les religieuses qui étaient dans cette ville, seraient tenues de se retirer dans leurs familles sous le plus bref délai. »

Les administrateurs du district de Rennes transmirent, le 29 germinal — 18 avril 1794 à la municipalité de Rennes un arrêté des représentants du peuple « en mission dans le département de la Manche et autres environnants » relatif aux sœurs de charité et aux religieuses de toutes congrégations, employées ou non au service des hôpitaux. Aux termes de cet arrêté, toutes les religieuses n'ayant pas prêté le serment civique dans le délai prescrit par la loi devaient être mises en état d'arrestation comme suspectes : celles qui appartenaient au personnel des hôpitaux civils ou militaires devaient être remplacées sur le champ par les administrateurs sous la surveillance des municipalités.

L'agent national formula ses conclusions : puis le conseil chargea deux de ses membres de se rendre dans les maisons de charité pour communiquer l'arrêté aux religieuses et les prévenir qu'en cas de refus de serment, elles seraient incarcérées. En même temps, il décida que celles qui se seraient retirées dans leurs familles seraient incarcérées, si elles ne se présentaient pas pour prêter le serment et remplacer celles qui seraient mises en état d'arrestation.

La démarche des deux commissaires n'obtint qu'un médiocre succès. Ils racontèrent « qu'une petite partie de ces ci-devant sœurs ne leur avaient pas fait perdre tout espoir de les voir se rendre à la prestation du serment exigé par la loi, et que la majorité leur avait déclaré ne vouloir pas se soumettre. » Un dernier délai de vingt-quatre heures leur fut accordé pour faire leurs dernières réflexions. Mais leur résolution était ferme et deux religieuses seulement, consentirent à prêter le serment, l'une, le 1^{er} floréal, — 20 avril, l'autre, une ursuline, le 9 floréal.

Sur la demande de Prieur (de la Marne), transmise par Brutus Magnier, président de la commission militaire, le corps municipal forma le 11 floréal, une liste de candidats pour les fonctions de juges au tribunal révolutionnaire de la division militaire occupant le Morbihan.

Quelques jours plus tard¹, il sollicita l'autorisation du district pour vendre, au profit de l'hôpital de la Fraternité « de vieux ornements d'église en velours et soye sans galons, baptiste et mousseline provenant de l'église de l'hôpital saint Yves. » Sur la proposition de Leperdit disant « qu'il répugnait à la bonne police de voir ruisseler le sang sur la place d'armes² où l'échafaud de la guillotine avait été élevé, » le conseil décida de le transférer sur la place de l'Égalité³.

A la séance du 15 floréal-4 mai, un membre proposa de faire vendre « la statue d'argent appelée ci-devant le vœu de Bonne-Nouvelle. » Le Conseil, « considérant l'inutilité de conserver un objet qui ne sert qu'à laisser une trace au fanatisme qu'il est intéressant d'anéantir pour le bonheur et la tranquillité publique », autorisa la vente au profit de la caisse du receveur de la commune, et chargea ce dernier de se mettre en relations avec les orfèvres de la commune et de provoquer leur soumission. Le vœu fut cédé le 12 messidor-30 juin, à un bijoutier nommé Hautmann, qui offrit 61 l. par marc d'argent. Le vœu pesant 94 marcs, 3 onces et 4 gros fut adjugé au prix de 5760 l. 13 s. 9 d.

Il y avait à ce moment, à Rennes, un bataillon de jeunes gens désigné sous le nom de « l'Espoir de la Patrie ». Le bataillon demanda à être armé. La pétition fut approuvée par le Conseil qui sollicita la remise de fusils de chasse à ces jeunes gens. « Les fusils de munitions, disait-il, seraient trop pesants pour ces jeunes citoyens et trop hauts pour leur taille. » Le Conseil de la commune n'était pas seul bien disposé pour l'Espoir de la Patrie. Il

¹ Arch. mun. de Rennes. D. 1/4

² Place Royale, suivant Marteville.

³ Place du Palais, suivant le même auteur.

⁴ Séance du 1^{er} floréal — 20 avril 1794.

reçut, le 19 floréal-8 mai, une députation de quatre citoyennes : l'une d'elles, ayant obtenu la parole, dit : « Nous allons célébrer « une fête à l'occasion d'un drapeau que nous allons présenter au « bataillon de jeunes citoyens, sous le nom de *l'Espoir de la Patrie*. « Nous devons tous concourir à animer leur émulation. C'est en « conséquence du zèle qui nous anime que nous sommes députées « vers vous pour vous inviter à partager avec nous l'allégresse qui « transporte ces jeunes enfants et le désir qu'ils ont de vous voir à « leur tête pour être témoins de leur ardent amour pour la patrie. » L'invitation fut acceptée.

La loi du 27 germinal an II — 16 avril 1794 avait, par son article 2, supprimé les tribunaux et commissions révolutionnaires établis dans les départements par les arrêtés des représentants du peuple et décidé qu'il ne pourrait en être établi à l'avenir, si ce n'est en vertu des décrets de la Convention nationale. Malgré les termes formels de cet arrêté, la commission Brutus Magnier avait continué ses opérations et elle avait déjà prononcé, depuis la loi qui ordonnait sa suppression, quatre-vingt-trois condamnations à mort quand le Conseil général de la commune songea enfin à s'émouvoir et demanda, le 13 prairial — 1^{er} juin 1794, au tribunal criminel si la commission militaire lui avait présenté des pouvoirs la réintégrant dans ses fonctions. La demande était tardive : Brutus Magnier, délégué près du Comité de Salut public par ses collègues le 21 floréal — 10 mai, était rentré à Rennes le 12 prairial — 31 mai, porteur d'un arrêté du représentant du peuple Laignelot autorisant la commission à reprendre ses fonctions et à les exercer conformément à l'arrêté de sa création¹.

(A suivre.)

ALBERT MACÉ.

¹ La commission Brutus Magnier à Rennes, par M. Hippolyte de la Grimaudière, pp. 74 et suivantes et pièces justificatives, numéros 11, 13 et 14.



DE L'ŒUVRE POÉTIQUE

D'HIPPOLYTE LUCAS

Nous n'étudions ici Hippolyte Lucas que comme poète ; ce n'est pas à ce titre sans doute qu'il fut le plus connu pendant sa vie, et pourtant c'est, en réalité, un de ses titres les meilleurs. Ce sont aussi ses vers qui nous feront pénétrer dans son esprit intime, qui nous révéleront son cœur. Seulement ils ont besoin d'une observation attentive ; par leur genre même qui s'éloigne de toute déclamation et ostentation, ces vers qui faisaient pressentir celui psychologique et comme réfléchi des poètes contemporains échappent à toute lecture emphatique ; ils restent intérieurs, et cela dut être une singulière apparition, en plein romantisme, au milieu de cette école brillante, mais où tout se pensait, se sentait en dehors et en face du public, que cette poésie recueillie, comme faite pour soi-même, ne visant point à l'effet, et quelquefois l'atteignant d'une manière d'autant plus sûre, mais pour ceux qui prêtent l'oreille aux voix intérieures, poésie personnelle, sans préoccupation d'école ou de système, et d'autant moins périssable.

En effet, bien embarrassé celui qui tenterait de classer Hippolyte Lucas comme poète ! Était-il classique ? Était-il romantique ? Je n'ajouterai pas : était-il Parnassien ? car le mot n'avait pas encore pris sa signification spéciale. Il n'était rien de tout cela. Ne fut-il pas alors Lakiste ou Lamartinien ? Pas davantage. Et il nous sera facile de nous en convaincre après quelques citations. Il est si peu romantique, que Victor Hugo, tout en faisant de sa poésie un éloge que la postérité doit recueillir, l'accuse formellement de ne pas l'être, ou plutôt voudrait si bien l'avoir parmi les siens, qu'il l'accuse de l'être tout en disant le contraire. Il lui écrivit à ce sujet une lettre très caractéristique, d'où j'extraits seulement les lignes suivantes :

« Vos *Heures d'amour* sont amies de l'exil. Vous rendez-vous bien compte que vous êtes un charmant poète, pas *racinien* du tout ? Il y a en vous un *critique du XVII^e siècle*, mais heureusement il y a aussi un *poète du XIX^e*. Si l'on en croyait le critique, on n'achèterait pas le poète. . . Vos vers, cher poète, triomphent de vos doctrines. Vous serez puni par le succès, Ah ! vous voulez relever de Boileau et de Le Batteux en critique ! Eh bien ! votre poésie *se révolte* contre vous et vous bat ! Elle ne relève, elle, que de l'éternelle nature. Elle a la grâce et le charme, elle est délicate et forte ; elle pense et elle aime. Dites-en pis que pendre, à présent ; elle s'en fiche pas mal ! »

Nous avons cité cette lettre du grand poète, quoique souvent citée déjà, parce qu'elle est caractéristique. L'opposition que Victor Hugo établit entre le critique et le poète chez Hippolyte Lucas est malicieuse ; elle est vraie à certains égards. Comme critique, Hippolyte Lucas penchait du côté de l'école classique ; comme poète, il n'appartient pas à cette école ; mais appartient-il bien à l'école romantique, comme le grand maître le laisse entendre ? Nullement.

Nous ne voudrions pas faire ici d'histoire littéraire, et encore moins d'esthétique générale. Disons cependant que certains traits marquent les romantiques qui ne sont pas ceux d'Hippolyte Lucas. Il ne recherche ni la rime riche, ni la strophe savamment combinée, ni la coupe nouvelle de l'alexandrin, ni l'enjambement, quant à la forme, et quant au fond il ne recherche non plus ni les légendes ou les idées du moyen âge, ni la pompe du style, ni le néologisme des mots, ni l'antithèse. A tous ces points de vue, il s'isole du grand mouvement qui entraînait l'époque tout entière.

Encore moins est-il classique. L'alexandrin solennel n'est pas le vers qu'il choisit. Il n'a pas non plus le langage édicté par Boileau ; et quant aux sentiments, il exprime bien ceux que notre état social complexe a su affiner et nuancer.

Il se rapproche sans doute davantage de la manière de Lamartine et surtout des *Lakistes* ; cependant il en diffère essentiellement par des idées plus précises, par des sensations plus nettes, et une tournure beaucoup plus vive.

On dirait que notre poète a tenu à ne s'inféoder à aucune de ces écoles ; aussi évite-t-il l'alexandrin où les différents systèmes s'étaient donné rendez-vous et où la césure servait le champ de bataille ; il adopte presque constamment l'octosyllabe, ce vers sans césure où le sentiment a ses coudées franches et ne s'occupe que de lui-même.

Mais laissons là, comme il l'a fait, toutes ces vaines querelles d'école, nous verrons bien, après avoir cité quelques-uns de ses vers, quelles sont ses affinités avec quelques-uns de nos poètes contemporains, et apprécions la valeur absolue de sa poésie.

Hippolyte Lucas ne nous a donné de son vivant qu'un volume de vers : *les Heures d'amour*. Ses poésies posthumes ont été pieusement recueillies par son fils, un lettré très distingué, M. Léo Lucas, sous le titre de : *Dernières poésies*. Ces deux volumes réunis en un seul, nous donnent chacun une note bien différente du poète. Le premier renferme des vers de jeunesse et d'âge mûr qui ont été composés pour être publiés ; le second des vers d'une époque plus avancée de la vie, qui n'avaient été écrits par l'auteur que pour lui seul. Nous pouvons y constater les progrès et du poète et de l'artiste ; ceux aussi de la pensée elle-même, plus serrée, plus intense dans les dernières œuvres qu'il eût été bien fâcheux de voir disparaître dans le silence. Comme ces vers forment tout l'œuvre poétique de l'auteur, ils sont aussi le développement et l'expression de sa vie intérieure, toute son histoire psychologique ; ce point de vue augmente encore l'intérêt qui s'y attache. Il n'y a point là de recueil de pièces détachées, plus ou moins artificiellement reliées, mais un ensemble où l'on voit se dérouler chronologiquement les divers états d'âme par lesquels le poète a passé ; et ce tableau est tout intérieur ; la vie extérieure si considérable d'Hippolyte Lucas qui fut mêlé à tous les événements, à toutes les luttes de son époque, ne s'y trouve point reflétée ; on l'y retrouve lui seul comme dans un miroir fidèle.

Ces *Heures d'amour*, qui, comme le titre l'indique, sont bien des poésies amoureuses, contiennent trois parties qui sont trois étapes : *désirs, ivresses, regrets*. C'est l'éternelle histoire de l'amour.

Dans les *désirs*, le poète livre ses premières impressions ; je dirai

qu'il en essaie les premières expressions. S'agit-il d'un amour réel, vécu, ou d'un amour purement de tête, d'un amour d'art ? L'auteur nous le dit ailleurs dans les *Cahiers de la Marquise* et aussi dans les *Portraits et Souvenirs*. L'amour était vécu comme on dit aujourd'hui. L'idéal était réel ; c'était une jeune femme de sa ville, et une marquise, et l'histoire de cet amour est très curieuse. Il nous la raconte lui-même. Tous les deux empruntaient leurs livres au même libraire ; il en résulta pour eux un moyen de correspondance : le jeune homme soulignait les passages les plus passionnés ; la jeune femme faisait de même. Le résultat le plus heureux fut d'avoir inspiré notre poète, et notre marquise fut pour lui ce qu'était Béatrice pour Dante, Laure pour Pétrarque et Marie pour Brizeux. Je soupçonne qu'elle ne fut guère davantage, et que cet idéal, resté idéal, contribua à donner à la poésie d'Hippolyte Lucas cette teinte délicate, cette fine fleur qui la couvre, qui la voile, et y met cette mélancolie que Brizeux et sans doute ses maîtres italiens puisèrent à la même source. Un sonnet rend bien ce sentiment complexe parti du réel et se résolvant en idéal, qui est une des caractéristiques d'Hippolyte Lucas, comme de Brizeux.

J'aurais aimé Mignon que Goethe a célébrée,
Clémentine cherchant sa raison égarée,
Béatrice, ange pur, que Dante allait prier,
Mais surtout Ophélie en un fleuve attirée
Comme un saule pleureur près du bord se noyant.

Enfin pour dire mieux, je déteste les femmes
Aux regards assurés, aux orgueilleuses âmes,
Roses de trop d'éclat éblouissant nos yeux.

Mais j'aime les beautés aux paupières baissées,
Fleurs pareilles à toi, sur leur tige affaissées,
Dont le parfum est près de s'élever aux cieux.

Cette assimilation de son héroïne aux aimées un peu mystiques de Dante et de Pétrarque n'était point d'ailleurs une imitation ou une affectation ; elle fut naturelle et forma une coïncidence venant

de la similitude de l'état d'esprit de délicats poètes. Hippolyte Lucas l'exprime dans un délicieux sonnet où, s'oubliant lui-même ou croyant s'oublier, il se perd finalement dans la contemplation de ses modèles.

LE SALUT.

Quand vous me rencontrez, par un soudain caprice
Ne me refusez pas le bienheureux salut ;
Pour un salut jadis Dante aimait Béatrice ;
Dès lors il ne marcha que vers un noble but.

Un jour (la calomnie en tout amour se glisse)
A passer fièrement elle se résolut.
Ah ! qu'il souffrit, blessé d'une telle injustice !
Que de soupirs, de pleurs, et sans qu'elle le sût !

Au bras d'un riche époux bientôt la jeune dame,
Enchaînée et gardant un regret dans son âme,
Comme un oiseau captif s'alanguit et mourut.

Tandis que lui, — ces temps sont-ils si loin des nôtres !
Connut le dur exil et l'escalier des autres...
Tout cela, songez-y... pourquoi ? Pour un salut.

Remarquons en passant le *trait final*. Nous le rencontrerons ailleurs presque partout chez notre poète. Il est un de ses *signes caractéristiques*. Dans le sonnet, il est vrai, il est de règle, mais Hippolyte Lucas a fait peu de sonnets, et cependant partout, dans toutes ses petites pièces, le trait final revient, et il revient naturellement, de lui-même, non pour obéir à quelque précepte. N'avons-nous pas tous éprouvé un certain agacement à la lecture d'un sonnet, lorsqu'on sent que le poète se prépare longtemps à l'avance à amener le trait final, lorsqu'on sait pourquoi dans le premier quatrain il rassemble telle pensée, dans le second telle autre, et nous ne sommes plus surpris de la surprise terminale, nous serions, au contraire, étonnés qu'il n'y en eût pas après tant d'effort ; et si les sonnets se suivent, le retour régulier du même mécanisme dans la même *bolte à surprises* finit par nous énerver. Pourquoi ? Parce

que le trait final sur commande est plus ou moins un tour de force. Mais, chez Hippolyte Lucas, il apparaît là où il n'est pas attendu, hors du sonnet, et alors il nous surprend et nous charme sans réserve, et quand nous le retrouvons dans le sonnet lui-même, nous pensons que c'est aussi de son cœur et non de son esprit seul qu'il vient.

Le *Salut* est une petite pièce qui n'eût été désavouée par aucun des maîtres italiens que rappelle Hippolyte Lucas.

Est-ce bien un sonnet ? Ce n'est qu'un sonnet irrégulier, comme le croisement des rimes le prouve. Mais s'il a moins, sous certains rapports, que le sonnet normal, sous d'autres il y ajoute au point de vue rythmique, et semble pouvoir être le germe d'un genre nouveau. Voici comment.

Dans le sonnet, il y a une rupture rythmique brusque entre les quatrains et les tercets ; les deux quatrains sont sur deux rimes seules, les deux tercets sur deux rimes aussi, mais différentes des deux premières ; cette rupture, il est vrai, est voulue ; elle n'est pas cependant sans inconvénient. Toute rupture, toute solution de continuité est pénible à l'oreille comme à la pensée, surtout lorsque l'oreille s'est habituée à tourner dans un cercle de rimes à retours. Le sentiment, la sensation aiment la *morosité*, ils se détachent difficilement, ou, s'il le faut, c'est pour revenir à leur objet ; de là le *leit motive* dans le poème musical, le *refrain* dans le poème poétique. Hé bien ! s'il en est ainsi, pourquoi l'une des deux rimes des tercets ne serait-elle pas identique à l'une des deux rimes des quatrains ? Pourquoi cette rime identique ne serait-elle pas surtout rime finale ? Pourquoi, comme dans la pièce précitée, le mot entier qui termine l'un des premiers vers n'achèverait-il pas le dernier ? Dans le *Salut*, détruisez ce lien entre la rime des quatrains et la rime des tercets, une grande partie de son charme aura disparu, tant le rythme des sons tient de près au rythme de la pensée, tant aussi le sentiment a la puissance de créer inconsciemment de nouvelles formes. Qu'on nous pardonne cette digression rythmique, elle apprend comment Hippolyte Lucas n'était pas seulement poète, mais aussi artiste.

Cependant la note un peu platonique que nous avons relevée

n'est pas la seule de notre poète dans les *désirs*, et la passion plus vive est ardemment exprimée dans un grand nombre de petits poèmes, mais jamais sans se mêler à une teinte un peu mystique, jamais sans évoquer les souvenirs littéraires qui l'idéalisent, et que le poète appelle comme des souvenirs vivants qu'il a connus et qu'il fait siens. Dans cet ordre d'idées citons une pièce charmante :

LES OMBRES.

Juliette, ange pur que le ciel vit descendre,
Toi qui, pour prolonger les belles nuits d'amour,
Disais : « Le rossignol se fait encore entendre.
Ce n'est pas l'alouette et ce n'est pas le jour. »

Héloïse au nom cher, au noble cœur de femme,
Dont l'amour généreux ne sut rien refuser ;
Et toi, toi qu'à vingt ans tout poète réclame,
Julie au long regard, Julie au long baiser,

Entourez son chevet, douces ombres qu'elle aime ;
Dites-lui d'être faible.....

Quelquefois cependant Hippolyte Lucas soulève le voile qui entourait le nom de celle qui avait inspiré ces poésies et les circonstances de sa vie. C'est ainsi que, dans *son journal*, il fait allusion à ce mode ingénieux de correspondance que nous avons raconté, et que, dans la *Robe de la Marquise*, il est sur le point de la nommer. Cette dernière poésie est d'un sentiment très fin.

Mets ta robe de marquise,
Du passé riche trésor ;
De ton sein la grâce exquise
Sied à son corsage d'or.

Poudre-toi, place une mouche,
Rends tes yeux plus éclatants,
Pose en cœur ta fine bouche.
Voilà, voilà le vieux temps !

Jeune portrait de famille,
Ayant la vie et la voix,
Viens : dans ta démarche brille
Tout le charme d'autrefois.

Je suis Louis le quinzième,
Et dans ma brillante cour
J'ai choisi pour belle et j'aime
Madame de Pompadour !

Quelle aimable évocation du passé ! Quelle heureuse antithèse latente avec le présent ! Le passé, d'ailleurs, vit dans ces vers, il devient, aussi lui, présent. L'aimée est un *jeune portrait de famille ayant la vie et la voix*. Ce charme des souvenirs et celui du bonheur actuellement vécu sont réunis.

Enfin le poète, dans sa sincérité, ne peut plus taire son roman, et il nous le raconte tout en s'adressant André Chénier :

André Chénier, mon doux poète,
Relu toujours,
C'est toi qui servais d'interprète
A nos amours.

Chacun de nous marquait la page
Selon son cœur ;
Nous comprenions bien ce langage
Tendre ou moqueur

La seconde partie des *Heures d'amour* : *Ivresse*, forme l'*histoire ascendante* de l'amour. Les gradations sont bien ménagées, et nous avons raison de dire que le livre forme un tout, que c'est un poème, non un recueil ; la passion est triomphante et le : *da mi basia mille* de Catulle sert d'épigramme. *L'Invocation à la Nuit* placée en tête est très heureuse.

O nuit, je te connais, j'ai contemplé ta face,
Quand ta robe d'azur étale dans l'espace
Ses diamants avec orgueil,
Ou, lorsque ta beauté s'entourant de mystère,
Tu la caches aux yeux comme une veuve austère
Sous de longs vêtements de deuil.

Je t'ai toujours aimée et je fus ton poète,.....

N'éclaire qu'à demi la solitaire allée
Où celle que j'attends sous la voûte étoilée
Sur ce banc va venir s'asseoir :
Je te veux tout ensemble et lumineuse et sombre ;
Pour tromper les jaloux j'ai besoin de ton ombre,
Et de ta clarté pour la voir

Ce clair-obscur que désire le poète n'est pas seulement celui que donne Phébé, mais aussi celui qui résulte, dans un cœur comme le sien et comme celui de ses maîtres, Dante et Pétrarque, du mélange et de l'alternance de la réalité et de l'idéalité, laquelle chez lui ne perd jamais ses droits ni sa part.

Dans cette pièce, il raille finement *la Lune* d'Alfred de Musset, et avec lui un peu toute l'école romantique.

Je ne suis pas de ceux qui l'ont scandalisée,
Qui de ta lune ont fait une amère risée.

Malgré une note plus ardente, le fin sentiment se retrouve partout dans *Ivresse*, et nos poètes et romanciers contemporains, habitués entrer tout de suite *in medias res*, et même quelquefois à commencer par la fin, trouveraient sans doute cette ivresse bien discrète. Cependant il rend bien, dans la pièce intitulée *Silence* d'un seul trait, le *réalisme* de l'amour.

L'amour met sur la bouche
Des baisers, non des mots !

Et ailleurs :

Mais le son de la cloche et le chant des oiseaux
Et l'ombrage embaumé qui flottait sur les eaux,
L'horizon de pourpre et de flamme,
Dans ce beau soir d'été ne pouvaient rien sur moi ..
C'étaient tes yeux, ton souffle et ta voix, c'était toi,
Toi seule qui charmais mon âme.

Ailleurs encore :

Lampe, dont les rayons sortent d'une blanche urne
Préside aux doux secrets de la fête nocturne,
Mais, discrète, au grand jour ne les raconte pas.

Cet éclat de la passion qui traverse le sentiment plus doux, mais plus naturel au poète, dominant et revenant toujours, et qui n'en a que plus de charmes lorsqu'il apparaît, a trouvé une délicieuse expression dans une pièce intitulée : *la Neige*.

LA NEIGE

Le jardin qui nous protège
N'habitait plus notre amour,
Hier, par ce jour de neige,
Pourtant c'était un beau jour.

Mon bras passé sous ta mante,
Le temps était des plus froids,
Je te conduisis tremblante
Sur le blanc tapis du bois.

Soudain ton regard s'enflamme ;
Tu dis, bravant les frissons :
« L'amour est le feu de l'âme !
Le cœur n'a pas de glaçons ! »

Cet effet de neige n'est-il pas charmant, et ne rend-il pas, d'une façon concrète et saisissante, la passion qui se dégage au milieu des froideurs de l'âme !

Quelquefois le poète va plus loin, et il tire d'un contraste plus énergique des effets plus violents ; ainsi dans l'*Oratoire* :

C'était un pieux oratoire,
Le jour à peine y pénétrait,
Le mur était tendu de moire,
On y voyait un saint portrait.

Vous aviez une robe grise,
Un rosaire à votre côté ;
L'encens brûlait comme à l'église
Dans ce séjour de volupté.

Notre amour, que Dieu nous pardonne,
Variait ainsi son roman !...
Vous étiez une jeune nonne
Et moi, — moi, j'étais — Don Juan !

Singulier excitant, l'excitation mystique, mais de la plus haute puissance : qui manque à nos romanciers et poètes modernes, et qu'ils sont obligés de remplacer par d'autres d'un ordre beaucoup moins élevé, plus pimentés, cependant beaucoup moins toniques peut-être aussi, en somme, moins dangereux.

Ajoutons bien vite que ce n'est pas là la note habituelle du poète : un sentiment très délicat l'emporte et forme le fond de son poème.

Dans cet ordre d'émotion, citons deux pièces, toutes les deux d'une douceur incomparable, et où l'artiste égale le poète.

LE MYSTÈRE.

Mon amour, mon amour, dérobons à l'envie
Le mystère adoré de notre douce vie,
Sachons avec l'avare enfouir le trésor,
Respectons le davel de notre beau fruit d'or,

Ah ! il n'est pas de miel que ne veuille corrompre
Le monde, et de liens qu'il ne tâche de rompre ;
Pour être heureux longtemps, pour être heureux toujours,
D'une ombre protectrice enveloppons nos jours.

Comme une faible source au fond des bois perdue
Quand, sous un dais de fleurs, l'onde, à peine entendue,
Sur un tapis de mousse en silence s'enfuit,

Le bonheur ne dit mot, il ne fait aucun bruit,
La voix du clair ruisseau ne s'élève et ne gronde
Que lorsqu'un lourd gravier s'oppose au cours de l'onde.

Nous avons souligné les vers contenant une pensée remarquable, celle-ci surtout, qui résume si bien le bonheur et en donne la caractéristique : « le bonheur ne dit mot, il ne fait aucun bruit. Mais au point de vue rythmique et musical, qui n'admira la mélodie des deux tercets et surtout du premier ? L'image de la source, très belle,

mais tant de fois redite et devenue banale, est, de par cette mélodie, ici toute nouvelle. D'habiles assonances produisent cet effet et le prolongent jusqu'au tercet suivant. Cette assonance consiste dans la répétition des voyelles labiales formant onomatopée. L'amorce de cette assonance se trouve déjà dans les quatrains : elle imite le bruit du ruisseau, et son renforcement lorsque l'obstacle vient le rendre sensible.

La seconde de ces pièces, dont le sentiment est exquis, est intitulée : *Élégie*.

Accoudé sur son lit, les yeux noyés de pleurs,
 Epier de son teint les changeantes couleurs ;
 Quand la toux a cessé, présenter à sa levre
 Le breuvage attiédi qui sait vaincre la fièvre ;
 Sous sa tête penchée étendre l'oreiller,
 Contenir ses sanglots pour ne pas l'éveiller ;
 Tremblant que de la nuit le froid ne la saisisse
 Ramener sur son sein un coin de drap qui glisse ;
 La comprendre à mi-voix, n'être jamais distrait,
 Et puis, dès que survient le délire indiscret,
 Ecarter les voisins, de peur que sa mémoire
 De nos amours voilés ne redise l'histoire,
 Réchauffer en ses mains les pieds presque glacés,
 Soulever avec soin les membres trop lassés,
 Comme l'ange de marbre au fond des cathédrales,
 Près d'une noble dame, incliné sur les dalles,
 Qui soutient humblement en ployant le genou,
 De la blanche statue et la tête et le cou ;
 Jusqu'à l'aube, immobile, écouter fuir chaque heure,
 Sans que le doux repos de l'aile vous effleure,
 Si bien qu'elle revoie à l'instant du reveil,
 Vos yeux toujours ouverts protégeant son sommeil.
 Voilà ce que j'ai fait ; j'aurais donné ma vie,
 De crainte que la sienne, hélas ! me fut ravie . . .

Il est difficile de peindre plus exactement et d'être plus près de la nature. « *N'être jamais distrait* » cela résume bien la tendre sollicitude qui entoure la convalescente ou la malade. Et les images qui suivent, tour à tour sensuelles et chastes et tendres, font admira-

blement ressortir l'ondoiement des impressions successives de la mort et de la vie.

Le livre troisième : *Regrets* renferme plusieurs pièces qui présentent de très gracieuses coupes rythmiques, à une époque où, il faut l'ajouter, la recherche de ces effets était presque inconnue. Dans cette direction nous avons remarqué deux poésies : *Oh ! comme tu savais aimer*, et *O mon amour*, qui sont et qui étaient surtout alors d'un rythme très nouveau, et ce qui est un mérite spécial, répondant bien au sentiment qu'il s'agissait d'exprimer.

Te souvient-il du laurier rose ?
 Oh ! comme tu savais aimer !
 Ma levre était près d'exprimer
 Le suc de la fleur fraîche éclos .
 Oh ! comme tu savais aimer !
 « C'est la mort que la levre touche : »
 Oh ! comme tu savais aimer !
 « L'amour est prompt à s'alarmer,
 Tu ravis la fleur sur ma bouche.
 Oh ! comme tu savais aimer !
 J'entends encore ta voix qui tremble :
 Oh ! comme tu savais aimer !
 « Même tombe doit enfermer,
 Disais-tu, nos deux cœurs ensemble : »
 Oh ! comme tu savais aimer !

Je ne veux retenir de cette pièce que l'effet qui résulte de la répétition de ce vers : *Oh ! comme tu savais aimer*, savante répétition qui ramène à chaque instant la note dominante, comme dans le chant un motif sans cesse revenu.

La même impression est éprouvée à la lecture de la seconde pièce.

Nous étions assis au rivage,
 O mon amour !
 Vers l'instant où la mer sauvage
 Grande alentour.
 Vous écrivîtes sur la grève,
 O mon amour !

« A toima vie ! à toi mon rêve ,
 La nuit, le jour ».
 Je suivis un plus sûr emblème,
O mon amour !
 J'écrivis sur le rocher même
 Au dur contour.
 Et les lettres par vous tracées,
O mon amour !
 Furent par la mer effacées
 A son retour ;
 Mais le rocher garde l'empreinte,
O mon amour !
 Du serment que j'ai fait sans crainte
 Et sans détour.

Cette poésie est, en outre, extrêmement *suggestive*. Elle fait penser et sentir au delà de ce qu'elle exprime. Ce n'est pas là une des moindres qualités des poésies d'Hippolyte Lucas. D'une courte étendue, enfermées dans quelques stances, dans quelques quatrains d'octosyllabes, elles n'ont pas l'espace de tout dire ; ce sont des croquis : le sentiment, la réflexion du lecteur doit les compléter, et une telle occupation ne manque pas de charmes. Les traits principaux, les dessins, sont tracés d'une main ferme, le trait final surtout, le lecteur sait où il doit aller, il suit la main du poète, puis cette main l'abandonne tout à coup, mais le lecteur continue, il dépasse la dernière stance par l'élan donné.

J'aime moins les pièces anacréontiques, comme l'*Enterrement de l'amour*, qui cependant a été souvent loué par les critiques ; je retourne volontiers aux poésies plus personnelles.

Celles-ci d'ailleurs remplissent le livre, et, comme par une gradation insensible, nous arrivons aux pensées plus sévères. C'est d'abord *la luciole* qui inspire à notre poète une pensée philosophique, fière et profonde.

Un jour, regardant les étoiles,
 Dieu dit : « O mortels, à vos yeux
 Trop souvent de ténébreux voiles
 Cachent les astres de mes cieux »

Alors naquit la luciole
 Pour illuminer nos chemins.
 Mais hélas ! sa vive auréole
 Se ternit sous les doigts humains.

Petite étoile de la terre,
 Si tes sœurs n'étaient près de Dieu,
 Dans ce monde où l'amour s'altère,
 On éteindrait aussi leur feu.

Combien cela est vrai ! Oui, combien, si l'étoile était parmi nous, on aurait vite fait de l'éteindre ! La boutade est vive, et malheureusement ce n'en est pas une, c'est bien plutôt un axiome moral. Ailleurs le poète prend conseil du chêne, pour avoir courage, mais nous préférons *l'Oeillet de la Falaise*.

Il n'est rien qui tant me plaise
 Au bord désolé des flots
 Que l'œillet de la falaise,
 Fleur si chère aux matelots.....
 Les pleurs d'un amoureux martyr
 Sont comme les gouttes de cire
 Pleines d'un ambre précieux ;
 Tout autour d'elles se parfume,
 Elles perdent leur amertume
 Sous le feu brûlant qui les fond ;
 Et pour toujours la poésie
 Y met son empreinte choisie,
 Son cachet divin et profond.

Finissons, comme le fait le poète des *Heures d'amour*, par les *Pleurs d'amour*, ce dénoûment triste, mais non inutile, comme l'exprime si bien Hippolyte Lucas.

Là s'est arrêté le poète ; il avait composé beaucoup d'autres vers, mais qui ne rentraient plus dans le cadre et en auraient rompu l'unité. Ajoutons qu'il avait surtout composé sa poésie pour lui-même, qu'il n'en avait laissé émerger que la partie la moins intime, la plus conforme à ce que voulait le public, et que ses sentiments les plus intenses, les plus *vécus*, étaient restés enfermés non dans

son âme, mais dans le tiroir où il jetait pêle-mêle ses inspirations écrites ; il a fallu tout le zèle pieux de son fils pour les exhumer, et ce faisant, il nous a révélé un Hippolyte Lucas que nous ne connaissions point, plus penseur, plus rêveur, quelque peu pessimiste, tel qu'il ne s'était point montré dans les luttes de la critique, ni dans les patientes productions du littérateur. Si dans les *Heures d'amour* il y a plus de l'artiste, dans les *poésies posthumes* il y a plus du poète.

L'espace nous manque pour en faire une étude approfondie, et d'ailleurs, dès l'apparition de ces vers, la critique s'en est emparée pour mettre en relief les plus belles pièces, déjà si souvent citées, que les citations que nous allons en faire vont ressembler à une redite. Mais il nous reste à en bien faire comprendre le caractère.

Laissant de côté toute gradation, commençons par une poésie, un sonnet à rythme irrégulier, qu'au point de vue du sentiment et de l'expression nous pouvons qualifier de *parfait*. Il est intitulé *Un remords*, et il paraît qu'il eut pour inspirateur un fait réel. Un jour, le poète lisait, un de ses enfants, mort depuis, vient le déranger dans son travail ; le poète s'impatiente et le rudoie. Plus tard, lorsque l'enfant est mort, cette scène repasse dans l'esprit du poète.

Un jour, j'étais couché sur mon lit de repos,
Je lisais au hasard, et, jetant là l'ouvrage,
J'aurais pu, comme Hamlet, dire : « des mots, des mots ! »
L'enfant vint, sur le mien il posa son visage.

Il voulut, c'était là gentillesse de l'âge,
Faire semblant de lire, et moi d'un dur propos
Je rudoyai l'enfant et, lui tournant le dos,
De l'éloigner de moi j'eus le triste courage.

Pauvre enfant que m'a pris le destin inconnu,
Cet amer souvenir depuis m'est revenu,
Je vois ta grosse larme et ta petite moue ;

Et j'éprouve un remords. Comme je donnerais
Mon futile savoir, et mes livres après,
Pour sentir de nouveau ton souffle sur ma joue !

Il y a bien des sentiments dans ces vers, et, à côté de la tendresse paternelle, le dégoût de l'étude et la vanité de la science et de l'art sont vivement exprimés, mais je ne veux voir ici que l'expression touchante : celle de l'amour et du regret. Il y a dans cette pièce qui devrait figurer dans toutes les anthologies un trait inimitable, celui de la fin :

Pour sentir de nouveau ton souffle sur ma joue.

C'est qu'ici le poète a résumé et rendu d'une manière absolument concrète, et par cela même saisissante, la petite scène décrite. Le baiser de l'enfant, son regard, sa moue même, sont choses charmantes et, au point de vue de la nature, jamais vieilles, mais au point de vue de l'art, hélas ! banales. Toutes les descriptions de l'enfance y reviennent et il le faut bien, et alors nous charment encore, mais bien plutôt par un tumulte de sentiments qu'elles éveillent en nous que par le point précis qu'elles nous peignent. Mais ce qui n'est pas banal, c'est le *souffle de l'enfant senti sur la joue*. L'enfant est tout près, l'impatience manifestée a arrêté son rire, ses baisers, ses caresses, presque son regard, mais il est encore près et l'on sent son souffle, et le souffle est le symbole de la vie, et c'est comme tel qu'il hante l'esprit du père après la mort de l'enfant.

De ce sentiment si pur, l'amour paternel, passons à une autre note toute différente, et nous verrons combien le talent du poète est varié.

Je m'en allais longeant la grève
De Saint-Briac à Saint-Jagu,

Le poète rencontre une pêcheuse. La mer monte et monte au galop, comme elle le fait sur quelques-unes de nos côtes bretonnes. La pêcheuse d'avertir, et le poète de s'attarder, sans souci du danger, à regarder la pêcheuse. Petite scène digne des idylles virgiliennes.

Elle dit, m'entraîne en sa course,
Sa main avait saisi ma main...
Un gué se rencontre en chemin.

La fille, relevant sa jupe,
Avec des rires ingénus,
Passe le gué ; ce qui m'occupe,
C'est de regarder ses pieds nus.

« Passez, passez, s'écria-t-elle
En tournant les yeux effrayés,
Le flot nous suit ». Moi de la belle
Je regardais toujours les pieds,

Est-il bien nécessaire de continuer ; le lecteur a maintenant tout le tableau sous les yeux.

Mais voici la conclusion où l'esprit fin et humoristique de notre poète se fait jour.

Sa joue était comme une pêche ;
Elle s'enfuit, et bien souvent,
J'allai la chercher à la pêche ;
Je n'y rencontrai que le vent !

La vision était disparue, ne devait pas revenir, et cela est dit d'une manière charmante.

Mais le plus souvent, dans ces vers posthumes, la poésie d'Hippolyte Lucas est grave, fortement empreinte de philosophie ; cependant elle reste toujours subjective ; car cette poésie est essentiellement *subjective* ; ce sont ses émotions personnelles, non déguisées sous un personnage, ni prises dans le fil d'une narration que notre poète nous exprime ; c'est lui que nous voyons, il ne le dissimule pas, et c'est pour cela que ses pièces sont courtes, ne durent que le temps de l'émotion réellement subie. Son livre de vers est son miroir.

On a placé en tête des poésies posthumes une très belle pièce, *objective* celle là, intitulée : *le Cimetière des Marins*. Elle a déjà été souvent citée en entier. Je n'en répéterai que la dernière strophe dont les deux derniers vers forment sentence.

Pour vous, plus de lame perfide,
Ni de vent toujours agité ;
La croix est le mât qui vous guide
Vers le port de l'éternité.

Pensée chrétienne et profonde, courageuse comme la vie et comme la mort des matelots.

Dans la poésie intitulée : *les Abeilles* : c'est le rythme lui-même qui fait ressortir les pensées. Le poète a rajeuni le vieux thème : *sic vos non vobis*.

O vous qui sur les fleurs vermeilles
Au printemps bourdonnez si fort,
L'automne vous apporte, abeilles,
La mort...

Votre destinée est mauvaise,
Vous ne travaillez pas pour vous,
Souvent aussi cette loi pèse
Sur nous,

La chute du dernier vers exprime la lassitude et la chute de la pensée qui désespère. Aussi mélancolique est *la Tour*.

Ecoutez bien mon dernier rêve ;
Une tour montait jusqu'aux cieux ;
Des hommes se pressaient sans trêve
Sur ses degrés audacieux

Mais à chaque pas de la foule,
O phénomène singulier !
Chaque degré soudain s'écroule :
Pour descendre plus d'escalier.

L'image est saisissante. *On aspire à descendre*. Impossible. Il faut monter toujours.

Le poète continue ; puis passant de l'objectif au subjectif, par un retour vers lui-même, il s'écrie :

Je te connais, ô sombre tour.

Ce qu'il a trouvé dans la tour qui s'élève aux cieux, le poète le retrouve dans la mine, au plus profond de la terre : le sentiment du pessimisme qui le rattache bien à notre siècle. Il aperçoit un

gouffre, il est sur le bord d'une mine. Il l'interroge ; la mine répond « Qui a pu te maltraiter avec tant de rage ? Un orage ? Quelque trombe ? » — « Ami, ce n'est pas la nature, c'est l'homme. » — « Ah ! pourquoi ? » — « Pour mes parcelles argentées que recouvrait mon frais gazon, mes entrailles furent jetées aux quatre coins de l'horizon. » Alors le poète :

Je répondis, fixant l'abîme :
Que je te plains, pauvre victime,
Mais c'eût été bien pis encore,
Si ton cœur avait été d'or.

Trait final, malicieux, mais profond, ironie cette fois à l'adresse de l'homme.

Cependant il est plein de pitié pour tous ceux qui souffrent dans la nature, pour l'homme lui-même, malgré les autres sentiments que celui-ci mérite, il permet aux pauvres bêtes :

Sur mes fleurs bourdonnez, abeilles,
Merles, sifflez sur mes buissons....
Moineaux, becquenez mes cerises
Rouges, noires, à votre gré.

Papillons, naissez sur mes roses,
Chrysalides, accomplissez
Vos brillantes métamorphoses,
Corbeaux, vous-mêmes croassez !

Je regrette jusqu'à la feuille
Qu'emporté le courroux du vent.

L'aimable et indulgent critique qu'était Hippolyte Lucas envers les auteurs, ses contemporains, nous voyons qu'il l'était aussi à l'égard des abeilles, merles et moineaux.

Pour moi, je plains la ruche aux vils frêlons livrée ;
Je gémissais quand le bœuf tombe sous le fardeau,
Et quand par l'aiglon la terre est déchirée,
J'entends la voix du pauvre et celle de l'oiseau.

Comme tous les vrais poètes, il se tient et reste très près de la nature. Les plantes, les objets s'animent à sa voix, se personnifient, il leur parle et ils répondent, il les traite même sur un pied d'égalité. Ecoutez-le causant avec ses vieux arbres :

Il les avait abattus, les arbres lui font reproche.

O compagnons de mon jeune âge,
J'aurais dû vous garder toujours,
Quelque hiver, alors que tout tremble,
La vieillesse m'aurait vaincu.
Nous aurions dû mourir ensemble,
Ainsi que nous avons vécu.

Quelquefois le poète corrige lui-même ce pessimisme qui lui vient de notre temps. Dans la pièce intitulée *Vieillesse du monde*, il est d'abord *laudator temporis acti*.

La fleur est bien moins parfumée,
Le fruit est bien moins savoureux....
Le soleil s'éteint dans l'espace,
Le printemps n'a plus de chaleur.....
Le cœur aussi manque de flamme,
On n'aime plus comme on aimait.

Mais soudain le tableau change, la plainte injuste disparaît, c'est un charmant revirement.

Nous vîmes, le sourire aux lèvres,
Deux enfants couronnés de fleurs,
A qui l'amour donnait ses rêves
Comme à nous dans nos jours meilleurs.
Nous vîmes une tourterelle
Boucoulant sous le frais lilas :
Un ramier accourut près d'elle.....
C'est nous qui vieillissons, hélas !

Ailleurs, ce n'est plus l'éternelle jeunesse de la nature, mais le courage intérieur qui relève le poète et empêche sa pensée d'aller à la dérive.

Le temps reprit « Crains-tu de mourir, ô poète ?
Toi qui penches ton front sur ton bras affaibli ? »
— « Oh ! Temps ! lui répondis-je en relevant la tête.
Je ne crains pas la mort, je ne crains que l'oubli. »

Dans des poésies plus personnelles encore, Hippolyte Lucas nous transporte dans sa demeure même, au *Temple du Cerisier*, modeste maison sise à une lieue de Rennes, presque sur les bords de la Vilaine, où il venait se reposer de la vie parisienne, et où ses intimes poésies sont écloses ; c'est là qu'il les jetait au fond d'un tiroir, où il les gardait pour lui, ainsi que l'on garde quelque fleur, quelque lettre en souvenir, et où son fils pieux les a retrouvées. Trois poèmes : *Le Retour*, les *Songes égarés*, *Ma Retraite* nous introduisent jusque dans cet asile.

Dans *Ma Retraite*, il nous en trace la topographie.

Je sais une rivière,
La Vilaine est son nom,
Au bord de la fenêtre
Le rouge cerisier...
A deux pas la châtaigne
Qu'Horace aussi cueillait,
Et que nul ne dédaigne
Mêlée avec le lait ;
Vers le soir taciturne
Le tic-tac du moulin,
Ou la chanson nocturne
Des fileuses de lin.
Aucun bruit de la ville,
Bruit stérile toujours,
J'écoute solitaire,
Un bruit plus solennel,
Celui que fait la terre
Sur son axe éternel.

J'admire comment cette pièce, toute subjective, puisqu'elle nous raconte non seulement les impressions, mais la vie même du poète, se termine tout à coup par une pensée profonde, abstraite, générale,

une des pensées les plus hautes qui aient été exprimées, et qui, si elle était signée Hugo ou Lamartine, serait dans toutes les bouches et resterait dans toutes les mémoires.

Dans le *Retour*, Hippolyte Lucas continue de nous narrer ses impressions de retour.

Je revois tous les ans le toit héréditaire . . .
J'aime encore, vers la nuit, dans les sombres allées,
Les bêlements plaintifs des agneaux égarés,
De l'Angelus lointain les dernières volées,
Et tous les bruits du soir qui meurent par degrés.

Je promène longtemps mes vagues rêveries
Sous les cieux étoilés de leurs mondes de feu,
Je cherche à soulever ces riches draperies
Qui cachent au regard la majesté de Dieu . . .
Enfin je vais errer au fond du cimetière . . .

Le doute n'ose pas sur les os de nos pères
Descendre et s'acharner ainsi qu'un vil corbeau ;
Comme la fleur qui croît dans les champs funéraires,
La foi prend bien souvent racine en un tombeau.

Il y a dans tous les bruits du soir qui meurent par degrés une description frappante de la chute du jour à la campagne. Il n'appartient qu'à un vrai poète de dégager ainsi la caractéristique des choses, l'essence d'un sentiment, et à le concentrer dans une formule. Mais à la fin une pensée sublimée domine tout, pensée nullement emphatique, quoiqu'elle serve de trait final, mais rigoureusement exacte ; *La foi est une fleur funéraire*. Quel philosophe, quel ascète pourra en donner une plus juste définition ?

Mais là le poète ne rêve pas seulement, il compose, il écrit, et le Temple du Cerisier a été son témoin, est resté jusqu'au dernier jour son confident et son ami. Il y a dans une pièce : les *Songes égarés*, une délicieuse personification de la nature :

Anciens témoins de mon jeune âge,
Les arbres, qui m'ont reconnu,
Semblent dire dans leur feuillage :
« C'est lui, qu'il soit le bienvenu ! »

La nature, en ces lieux que j'aime,
Prend une voix pour me charmer,
Et si j'ai quelque chagrin, même
Elle parvient à me calmer.

Les étoiles que je regarde,
Luisant toujours au même endroit,
Ont l'air d'avoir pris sous leur garde
Mon jardin et mon humble toit.

C'est alors que mon esprit rêve
Des poèmes délicieux
Que jamais ma plume n'achève.....

Oui, ce sont bien ces poèmes inspirés ainsi, qui figurent dans les poésies posthumes d'Hippolyte Lucas : ce sont pour ainsi dire les points culminants de poésies restées en son âme, où elles affluaient et qu'il n'a pu exprimer toutes ; il les pensait, il en jouissait, et cela lui a souvent suffi.

Dans ce même poème l'idée de Dieu apparaît son tour comme terminale ; notre poète le voit, comme il a entendu l'arbre et reçu le regard de l'étoile, et il exprime alors les plus hautes pensées que nous ayons lues, si ce n'est dans les textes bibliques.

Dieu l'a voulu, car il recueille
Ce qu'ici-bas on croit perdu ;
Le bruit qu'en tombant fait la feuille
Par son oreille est entendu

Voilà pourquoi sur cette terre
Tout refléurit en temps et lieu,
Pourquoi le penseur solitaire
Reçoit l'idée au gré de Dieu.

Voilà comment une pensée
Vague encore, léger dessin,
Sur les ailes des vents lancée,
Va féconder un autre sein

C'est la semence de la parole et de la pensée, celle bien plus pénétrente, bien plus féconde encore des vers et du sentiment qui vont

créer d'autres sentiments et d'autres pensées. C'est pourquoi nous devons être heureux qu'on ait recueilli ces poésies posthumes qui ne resteront pas stériles, qui le seront d'autant moins, qu'elles sont au suprême degré *suggestives*.

La note énergique, celle héroïque et patriotique, a-t-elle manqué à Hippolyte Lucas ? Ce serait étonnant avec ce fier et intègre caractère ; cependant nous ne trouvons pas de pièces de ce genre dans ce recueil ; mais nous rencontrons ailleurs une poésie d'un ardent patriotisme qui prouve que toutes les inspirations étaient dans le talent de notre poète.

La gargousse d'un canon vainqueur avait été offerte pendant le siège de Paris par le sergent Frédéric Masson à Victor Hugo, et à cette occasion notre poète écrivit les vers suivants :

Quel est donc ce canon qui tonne ?
C'est le châtiment, Dieu merci !
Prix de tes vers Nul ne s'étonne.
Tes vers étant de bronze aussi.
Ce canon-là, pendant la guerre,
Dans un rouge et large sillon,
Fit sauter une poudrière
Sur les hauteurs de Châtillon.
L'artilleur, après la secousse,
Enchanté du coup qu'il porta,
Serra sur son cœur la gargousse,
Et chez toi, maître, il la porta.
Ce patriotique trophée
Est un des succès éclatants
De ta Muse, une double fée,
Lumière et foudre en même temps,

Impossible de parler plus haut et plus juste !
Le grand patriote italien, Manin ne l'a pas moins bien inspiré.

Martyr d'un long martyrologe
C'était Manin . . . Manin chez moi.
Le dictateur, plus grand qu'un doge
Le citoyen, plus grand qu'un roi

Ces deux derniers vers appartiennent à la postérité et devraient être écrits au bas de la statue de Manin.

Et maintenant, à qui comparerons-nous, parmi les contemporains, Hippolyte Lucas, comme poète. Nous avons entendu faire quelques rapprochements qui ne manquent pas de justesse. Tel de nos poètes, par la délicatesse extrême du sentiment, la finesse de l'expression, le soin particulier de bien finir chaque petit poème, même par l'emploi presque constamment fait de l'octosyllabe ce rythme des sentiments très subtils, ressemble quelquefois tellement à Hippolyte Lucas, qu'on pourrait craindre que celui-ci ne s'en fût inspiré, si, au contraire, ses vers n'étaient de beaucoup antérieurs. J'ajouterai que ses vers sont plus francs, plus naturels, indiquent moins la recherche et la culture d'art que ceux auxquels je fais allusion et ne plongent jamais, comme ceux-là, dans une philosophie quelque peu abstruse, quand elle n'est pas fantaisiste. Mais à quoi bon ces rapprochements, Hippolyte Lucas est bien lui-même, lui seul, et, pourvu que le talent s'y joigne, c'est là selon nous, pour un poète, le principal mérite, celui sans lequel on peut lire une œuvre avec un certain plaisir parfois, mais jamais la relire ; or, ce mérite, Hippolyte Lucas le possède à un haut degré, et c'est pour cela que nous l'avons lu, que nous l'avons relu, et que nous pouvons le relire encore. C'est là la pierre de touche ; nous l'avons essayée ; que le lecteur l'essaie à son tour, et il sera du même avis que nous. Hippolyte Lucas prosateur et critique, a vécu pendant sa vie d'une vie littéraire intense, mais qui, par sa nature même, était liée à son milieu et subordonnée à son existence. Le même, poète, n'a vécu à proprement parler qu'après sa mort, mais cette vie d'outre-tombe est la plus solide et sera la plus durable.

RAOUL DE LA GRASSERIE.



SIÈGE DE CROZON

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

(Suite.)

XI

D'Aumont arriva devant Quimper, dans la nuit du samedi au dimanche 9 octobre¹. Descendant de Kerfeuntun, il avait devant lui la tour Bihan, qui était la principale défense. C'est là que les bourgeois l'attendaient ; mais prenant à gauche, et passant sur la contrescarpe, il descendit tout aussitôt au faubourg des Regaires, sur la rive droite de l'Odet ; et passant la rivière, il occupa, presque sans coup férir, le faubourg de la Rue-Neuve, sur la rive gauche. Un détachement anglais garda le faubourg des Regaires, un détachement français celui de la Rue-Neuve ; et le reste de l'armée passant l'Odet au pont de Locmaria, au-dessous du port, remonta la rive droite jusqu'au faubourg de la Terre-au-Duc que les Français gardèrent. Quelques petites pièces furent établies sur le mont Frugy, pour battre le rempart le long du Parc Costy², et aussitôt le maréchal fit sommer la ville.

En réponse, quelques arquebusades furent tirées des remparts. Le maréchal, sans plus attendre, demanda en toute diligence le canon qui roulait sur la route de Crozon³, et les petites pièces mon-

¹ L'éditeur de Moreau a imprimé (p. 209) : « Il arriva le lundi au soir, ou plutôt le dimanche matin, environ les trois ou quatre heures après minuit. Il faut de toute nécessité remplacer le mot *lundi* par le mot *samedi*. (Moreau, Chap. XXX p. 205 à 211).

² Moreau (p. 217) dit près des patibulaires du roi. Les patibulaires étaient au sommet du mont Frugy, au lieu même où la promenade actuelle entame le champ voisin, dans l'axe du perron montant du *champ de bataille*.

³ Moreau dit (p. 221). « Il manda en diligence à Crozon de lui envoyer le canon. » Il est clair que le canon demandé le dimanche n'était pas à Crozon, puisqu'il arriva le lundi soir. Il dut être arrêté au delà de Locronan.

tées sur le mont Frugy commencèrent à tirer. Le maréchal avait compris que Lezonnet et Endroit ne lui avaient pas dit toute la vérité.

La vérité que n'avaient pas osé dire les royaux de Quimper, nous la savons par Moreau et le miseur, et la voici : C'est que la majorité des habitants est ligueuse comme le chapitre de son église, et, depuis que la ville a su l'entrée en campagne de l'armée royale, elle se prépare à soutenir un siège. Pendant les trois mois qui viennent de passer, la ville a pris ses précautions :

Elle a percé d'embrasures la tour Bihau, réparé, surélevé, *mantelé* une partie de ses remparts, *accourtré* les serrures et les herces des deux seules portes qu'elle n'ait pas murées, creusé près de leur confluent les deux rivières qui lui servent de fossés ; pour empêcher le logement de l'ennemi au voisinage de ses murs, elle a fait brûler le *Lazaron*, vieille maison hospitalière proche de son mur nord ; et, sur la rive droite du Steir, dans la Terre-au-Duc, elle a fait démolir plusieurs maisons et un vaste édifice qui n'avait pas cent ans d'âge et qui contenait l'auditoire, les prisons et la cohue du roi¹. Enfin, le maréchal, quand il a passé le long des murs, a pu voir un rideau tendu au-dessus du rempart pour que l'ennemi ne sache pas où porter ses coups².

Pour que tant d'efforts et de sacrifices ne soient pas vains, que faut-il ? Que Mercœur et Juan d'Aquila viennent au secours ; mais depuis quelques semaines tout espoir n'est-il pas perdu de ce côté ? Est-ce avec ses cent hommes de garnison, quelque déterminés qu'ils soient³, que Quimper soutiendra le choc de l'armée royale ? La ville, il est vrai, peut fournir quatorze cents arquebusiers bien équipés. Mais nombre d'entre eux sont favorables au parti du roi ; et les arquebuses qu'ils tireront des remparts ne feront de

¹ Sur ce qui suit : Moreau ch. XXIV et XXX. Comptes du miseur p. 11, 13, 15, 16. V. aussi *Hôpital de Quimper* par M. le Commandant Faty, Bull. de la Société Arch. du Finistère, X, p. 308, et *Comptes du miseur de Quimper*.

² Moreau, p. 180.

³ Construit « par la reine Anne et le roi Louis XII ». Rôle de la réformation du domaine royal à Quimper 1539. Arch. du Finistère, série A.

⁴ 19 pièces et demi de toile d'Olonne formaient ce rideau (le miseur, p. 16).

⁵ Moreau, p. 218.

mal à personne : elles seront chargées de poudre, mais non de balles⁴.

Enfin la majorité ligueuse n'a pas un chef résolu qui prenne en mains l'autorité et qui ait la confiance du parti.

L'évêque Charles du Liscoët avait juré l'Union ; il avait même présidé l'ordre de l'Église aux États ligueurs de Vannes en 1591⁵, et siégé dans l'ordre de la noblesse aux mêmes États réunis en 1592 ; mais les ligueurs n'ont pas oublié ses premières hésitations⁶ ; et d'ailleurs, il a pour frère François, sieur de Coëtnepren, président au présidial de Quimper, royaliste déterminé, qui fut beau-frère de Lezonnet⁷. C'est assez pour qu'il soit suspect aux ligueurs⁸.

Le capitaine de la ville Jean du Quelenec, sieur de Saint-Querec et du Hilguy, est si tiède, que Mercœur a songé à le remplacer⁹. Il ne l'a laissé en fonctions que contraint par les instances des Quimpérois⁷. Homme d'honneur, du Quelenec restera fidèle à son serment ; mais son expérience ne lui laisse aucun doute sur l'issue de la lutte.

Au contraire, la minorité royaliste a un chef auquel appartient une autorité incontestée. C'est le sénéchal Guillaume Le Baud. Créature de Mercœur qui a payé sa rançon⁸, et qui, pour mieux se l'attacher, l'a gratifié de sa charge⁹. Le Baud a été dévoué à Mercœur jusqu'aux derniers mois. Mais, quand il a vu Lezonnet garder Concarneau pour le roi, et l'armée royale marcher vers la Basse-Bretagne, il a changé de langage et d'attitude. Conserver la place qu'il tient de Mercœur est aujourd'hui sa seule politique ; pour atteindre ce but, il usera de la double influence que lui donne

¹ Moreau, p. 203. La même comédie s'était jouée lors de l'attaque de Lezonnet sur Quimper, en septembre 1594. Moreau p. 185.

² Morice II, p. 403.

³ Id. II, p. 381.

⁴ En ce sens, qu'ils avaient épousé les deux sœurs Glé de la Costardaye, M^{re} de Lezonnet était morte avant 1577.

⁵ Moreau p. 52.

⁶ « Ni chaud ni froid. » Moreau p. 219.

⁷ Moreau p. 161.

⁸ Moreau p. 164.

⁹ Moreau p. 163. Avocat à Quimper, puis avocat du roi (26 septembre 1584). Le Baud devint sénéchal le 21 mai 1591.

sa charge, au présidial qu'il essaie de convertir au roi et à l'assemblée de ville qu'il préside¹.

Le maréchal peut compter sur le sénéchal, mais il compte aussi sur la terreur que répandent en ville les pièces tirées sur le mont Frugy. Elles ne causeront qu'une seule blessure²; mais la ville entend pour la première fois le bruit de l'artillerie tirée contre ses murs et que, heureusement pour elle, elle n'entendra plus. Le maréchal est si assuré de l'impression produite que, après quelques heures, et comme si la brèche était ouverte, il fait demander six députés désignés par lui, au nombre desquels le sénéchal, pour traiter de la capitulation.

Pendant ce temps, les Anglais, qui, comme les Espagnols à Morlaix, ont flairé le pillage, offrent de s'emparer de la ville en escaladant les remparts : mais quelque pressé qu'il soit d'en finir, le maréchal leur répond brusquement que « le roi n'a que faire de villes désertes. » Et ils se retirent mécontents³.

Le lendemain (lundi) au matin, les bourgeois délibèrent en une sorte de conseil de guerre chez le capitaine Saint-Quérec, puis dans une assemblée générale tenue non sans quelque désordre à la cathédrale.

Pendant ces délibérations le feu continue : le maréchal lui-même manque d'être frappé d'une arquebusade ; il se tourne tout en colère vers Lezonnet, et oubliant qu'il parle à un gentilhomme : « Vous êtes un affronteur ! Vous m'avez dit qu'il n'y avait dans cette ville que des habitants⁴. »

Il avait tort et la ville allait donner raison à Lezonnet. Malgré quelques protestations, les députés demandés et choisis par le maréchal sortirent bientôt pour aller le trouver au manoir de l'Isle⁵, et le feu cessa à ce moment.

¹ Moreau p. 166.

² Celle du gardien des cordeliers qui travailla aux retranchements dans le jardin de son couvent. Moreau p. 217.

³ Moreau, p. 220.

⁴ Moreau p. 213.

⁵ Ce manoir était à l'ouest du palais de justice actuel. C'est sur son emplacement que fut bâtie, au XVII^e siècle, l'abbaye de Kerlot. Le maréchal logé au prieuré de Locmaria (Moreau p. 220) était venu au manoir de l'Isle (Moreau, p. 215, plus près de la ville.

Peu après, les députés rentraient rapportant ces conditions : Les privilèges de la ville et l'état de chacun seront conservés. Rien ne sera emporté de la ville. Aucune imposition de deniers n'y sera faite. Aucune garnison n'y sera laissée.

Quelques esprits chagrins trouvent ces conditions trop belles. Sont-elles sincères ? C'est sur cette question que la discussion s'engage dans une assemblée tenue à la maison de ville.

Mais en ce moment le canon de Crozon arrive à la Terre-au-Duc par la route de Locronan. Du haut de leurs remparts, les bourgeois peuvent voir défilér les lourdes pièces. Le parti de la majorité est bientôt pris : on demande au maréchal un député pour rédiger les articles de la capitulation.

L'envoyé du maréchal est son ambassadeur ordinaire, Avril de Lagrée, le premier président des Comptes.

Pendant que celui-ci, enfermé seul avec le sénéchal Le Baud, rédige les articles, le feu cesse de part et d'autre ; mais le maréchal « avertit les habitants de faire bonne garde sur les murailles, surtout vers le canton des Anglais : Ce sont gens cupides, disait-il ; s'ils entraient par surprise, je ne pourrais les empêcher de piller, y eût-il vingt capitulations¹. »

Le lendemain matin, 11 octobre, la capitulation fut signée par le maréchal au nom du roi, par le miseur au nom de la ville, et le maréchal entra pour recevoir le serment des habitants².

Tel fut le siège de Quimper, que des auteurs, réputés classiques³, osent représenter comme ayant été « long et vigoureux, » et, cela sans dire, très meurtrier.

¹ Moreau, p. 220.

² On lit dans Moreau, p. 224, « Les portes furent ouvertes au maréchal le mardi (11 octobre), la ville se rendit le douzième octobre, les articles de la capitulation préalablement signés. » Il donne ensuite le texte de la capitulation avec la date en tête « le onzième jour du mois d'octobre, » et on lit à la fin (p. 222) : « Fait et accordé le dit vingtième jour d'octobre. »

Toutes ces contradictions sont assurément du fait de l'imprimeur ; mais on vient de les réimprimer sans correction.

V. la capitulation dans D. Morice avec la date 11 octobre. Fr. III. Col. 1602.

³ M^{re}. Carthy. (*Dict. de la conversation et de la lecture*). Il met le siège en 1595, comme Boulliet et Dezobry, se copiant l'un l'autre.

XII

Une fois maître de la ville, d'Aumont donna raison à ceux qui avaient douté de sa sincérité. Pas une des promesses signées de lui ne fut tenue.

Le maréchal avait besoin d'argent pour le siège de Crozon : il contraignit la ville de signer (14 octobre) un emprunt de 11 000 écus¹, que les particuliers fournirent pour la plus grande part et qui fut exigé par les voies les plus rigoureuses. Huit jours après, il exigeait par les mêmes voies une contribution de cinq à six mille écus².

Le maréchal pouvait craindre un retour offensif des Espagnols quand il serait en route pour Crozon : afin de parer à ce danger, il établit en ville une garnison de quinze cents hommes aux ordres de Montbarrot.

Il avait promis que rien ne serait emporté de la ville ; mais il avisa « deux beaux canons de fonte verte comme il n'y en avait pas de tels dans tout le pays bas³. » Il les envia pour son château d'Aumont en Poitou, et les fit enlever comme dépouilles opimes.

Quant à l'engagement relatif à l'état de chacun, le maréchal le tint envers tous, sauf un seul. Il laissa en place tous les officiers de judicature, par exemple, le chanoine Moreau, déterminé ligueur ; mais le sénéchal Le Baud, auteur principal de la reddition de Quimper, fut destitué et se vit remplacé par son prédécesseur Jacques Laurens, sieur de la Motte⁴.

¹ Miseur p. 5 et 6, 38 et 39.

² Et Moreau p. 234.

³ Moreau p. 240.

⁴ Moreau, p. 237-238, Jacques Laurens avait quitté sa place, en septembre 1589, se croyant menacé par les ligueurs.

Je publierai quelque jour une étude sur les deux *Sénéchaux* de Quimper. Le Baud, fut le prototype de ces fonctionnaires qui nous voyons uniquement préoccupés de garder leurs situations. Un journal républicain a pourtant discerné à Le Baud le titre d'honnête *Sénéchal*. (*Finistère de Quimper Histoire de Pont-l'Abbé*, 5^e article (avril-juin 1884).)

Le maréchal employa quelques jours à peine à tout régler, se promettant de revenir après avoir pris Crozon ; et, avant le 18 octobre, il put écrire aux Etats : « Je partirai demain pour Crozon, où j'espère m'attacher de telle sorte que il sera bien difficile si je ne l'emporte ; et ne sera pas un petit coup d'importance¹, car de cela dépend un monde d'affaires². »

Aussi le maréchal ne négligea-t-il aucun moyen de succès, il partit avec tout son monde moins les 1500 hommes laissés à Montbarrot. Il avait reçu ou allait recevoir quelques renforts. Il suivait la route montueuse qui va de Quimper à Crozon par Locronan et Plonevez-Porzay, et qui, dans les paroisses de Plomodiern et de Saint-Nic, descend sur la grève de la mer, au fond de la baie de Douarnenez. Cette route, il aurait à la suivre de nouveau pour revenir à Quimper ; et il pouvait observer, non peut-être sans anxiété, les dangereux passages dans lesquels ses soldats, fatigués des travaux du siège, pourraient rencontrer les Espagnols reposés depuis un long mois et solidement assis dans des positions choisies par eux.

En arrivant à Crozon, le maréchal avait sous la main 2000 Anglais commandés par Norris, 3000 hommes d'infanterie française commandés par le baron de Molac, 300 arquebusiers à cheval et 400 gentilshommes ; en tout 5700 hommes³.

C'était assez pour avoir raison de trois ou quatre cents hommes s'ils n'étaient pas secourus et de fortifications encore insuffisamment armées... Mais si le siège, en se prolongeant, donnait au duc de Mercœur et à don Juan le temps de venir, cette petite armée pourrait-elle résister avec avantage ? Le prudent maréchal pouvait en douter. En tout cas il ne voulait plus s'engager, comme à Mor-

¹ (Sic) Ne faut-il pas lire : ne sera pas un coup de petite importance.

² Morice III, Col. 1613. L'imprimeur a écrit *Redon* au lieu de *Crozon*. Cette lettre n'a pas sa date : elle est antérieure de quelques jours au 18 octobre puisque les Etats la prennent en délibération le 18, (Morice III, Col. 1614) La nouvelle de la capitulation de Quimper était arrivée à Rennes le 17 octobre, Pichart, Col. 1743.

³ Morice II, p. 428. Rosnyvnen de Piré, copiant d'Avila, donne les mêmes chiffres. II, p. 87. — D'Aumont avait laissé quinze cents hommes à Quimper, mais il avait reçu quelques renforts.

laix, avec une poignée d'hommes, et il avait appelé à lui tous les serviteurs du roi.

Le 1^{er} octobre, Le Meneust, sénéchal de Rennes, publiait une ordonnance enjoignant à tout gentilhomme d'aller trouver le maréchal sous peine de dégradation de la noblesse ; et, dès le 4 octobre, des compagnies traversaient Rennes se hâtant vers la Basse-Bretagne¹.

Un chef renommé, sur lequel le maréchal comptait, montra peu d'empressement à se rendre à l'appel. C'est Sourdéac, qui, à Brest, était à peine à une heure de Crozon. Il envoya des canons, des munitions, des vivres ; mais il ne sortit pas de Brest disant que sa présence y était nécessaire : or à ce moment la place n'était pas menacée. Ce prétexte ne pouvait tromper personne, et le maréchal moins qu'un autre.

La vérité est que Sourdéac avait eu quelques démêlés avec le maréchal ; il craignait que le vieux capitaine n'enviât et ne prit pour lui-même le gouvernement de Brest. Des amis maladroits ou trop zélés encourageaient ces craintes ; et Sourdéac, les écoutant trop, n'allait venir à Crozon que pour le dernier assaut².

XIII

Avant le 25 octobre, l'armée royale était devant le fort de Crozon³. Elle avait déjà pu juger des difficultés qu'allait lui créer la saison avancée, sur une pointe nue, élevée, battue des vents. Les soldats ne pourraient creuser une tranchée suffisante, le roc vif étant à peine recouvert de deux pieds de terre ; et ils ne trouveraient sur ce promontoire désolé l'abri d'un toit ni d'un arbre. Mais ce que le maréchal n'avait pas prévu, c'est que la tempête soufflerait et

¹ Pichart, Col. 1743.

² Mathieu, p. 249.

³ Le maréchal date, le 25 octobre, deux lettres aux Etats, du camp devant le fort de Crozon ; mais il n'écrit pas pour annoncer son arrivée ; on peut supposer qu'elle est de quelques jours antérieure. — Morice III, Col. 1617 et 1618.

que la pluie allait tomber pendant les quatre semaines que durerait le siège¹. Les difficultés allaient dépasser toutes les prévisions.

Avez-vous visité la presqu'île de Roscanvel quand souffle le vent d'ouest chargé de pluie ? Avez-vous vu les hautes vagues du large montant à l'assaut de la falaise, se brisant contre les rochers et couvrant l'étroite presqu'île de leur écume et de leurs embruns ? Vous comprendrez mieux que je ne pourrais dire ce qu'eurent à endurer les soldats travaillant en hâte chaque jour, sans abri contre l'ouragan, la pluie et la brume marine.

Le fort construit par les Espagnols était situé à l'extrémité nord de la presqu'île, au point le plus voisin de Brest, au lieu même où est aujourd'hui le fort dit encore des Espagnols². La falaise sur laquelle il s'élevait, abrupte et haute de plus de soixante-dix mètres, était de trois côtés une défense suffisante, et le fort n'était abordable que du côté de la terre. De ce côté, don Praxède « avait fait de fortes et grandes levées de terre et deux bastions bien flanqués. » Ce rempart avait au plus cent vingt pas de longueur, et quatre cents hommes pouvaient le défendre. « L'assiette du fort était très belle, dit Montmartin ; mais les Espagnols n'eurent pas le temps d'approfondir leur fossé, ni de rendre les fortifications parfaites. » Montmartin ajoute qu'ils n'avaient pu « artiller le rempart de canons ni de coulevrines, mais seulement de quelques moyennes pièces. » Ils étaient du reste abondamment pourvus de vivres et de munitions, qu'ils allaient épuiser.

Le maréchal commença par tracer en avant du rempart « deux bonnes tranchées en forme de croissant », séparant ainsi le fort de la terre. Les approches furent du reste assez mollement défendues.

Les soldats s'étaient mis résolument à l'œuvre : ils savaient qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes ; des bâtiments français, anglais aux ordres de l'amiral Forbisher, et flamands³

¹ Moreau, p. 343 et 353, dit *six semaines*. Il les compte apparemment du jour de l'investissement du fort par Molac et du Lisouët ; encore ne s'écoula-t-il que cinq semaines de cette date au jour de la prise du fort.

² Sur tout ce qui suit, voir Montmartin p. CCCII-CCGV., et Moreau chap. XXXI, p. 242-256.

³ C'est-à-dire hollandais.

bloquaient le port de Camaret pour empêcher tout débarquement d'Espagnols; mais c'était tout ce qu'ils pouvaient; contraints de se tenir à quelque distance de la côte, ils ne pouvaient faire grand mal aux assiégés, les armes du temps n'ayant ni la portée ni la précision de l'artillerie d'aujourd'hui. Enfin la violence du vent obligeait souvent les navires à chercher un refuge dans la rade.

Les travaux des assiégeants n'avançaient pas vite, car, pour se couvrir, ils devaient recourir aux gabions et aux tonneaux remplis de terre et de gazon qu'il fallait aller chercher au loin; enfin, après une huitaine de jours, douze canons et quelques pièces étaient en batterie à cinquante pas du fossé.

Deux batteries distinctes furent dressées pour deux attaques que commandaient le maréchal et le général Norris. Désormais et jusqu'à la fin, ce fut à qui ferait mieux son devoir entre les soldats des deux nations combattant de concert, mais séparément.

Les ouvrages espagnols étaient revêtus de fascines et de gazon: le canon en eut bientôt raison et la terre, en s'ébouyant, combla le fossé. Alors, dès le 2 novembre, les deux chefs résolurent un assaut, moins dans l'espoir d'entrer dans la forteresse que pour reconnaître le terrain.

Molac d'un côté, Norris de l'autre commandèrent l'attaque; mais ils furent repoussés, et quelques Anglais entrèrent seuls dans l'enceinte.

Cette expérience avait coûté quarante-neuf morts et autant de blessés; mais il fut reconnu que si le maréchal avait employé tout son monde, le fort était pris dès ce jour. L'occasion était perdue.

Le lendemain, les ouvrages espagnols étaient réparés¹; et l'effort de la veille était à recommencer.

La situation, en se prolongeant, devenait critique. Les pluies étaient continuelles; et les tranchées noyées; les soldats, qui n'avaient pas d'autre abri, étaient dans l'eau jusqu'à la ceinture. Beaucoup tombaient de cette maladie qu'ils rapportèrent à Quimper, et qui, comme dit Moreau, « emportait son homme en vingt-quatre heures². »

Ils n'avaient pas un moment de repos: les assiégés se montraient infatigables, et dans des sorties de nuit et de jour ils remplissaient les tranchées. Le 9 ou le 10 novembre, pendant une violente rafale, ils s'élancèrent si brusquement que du Liscouët, maréchal de camp, fut percé de coups avant d'avoir pu se mettre en garde. Sans le baron de Molac, qui survint, la tranchée eût été à refaire.

Le vieux maréchal ne tenait pas compte de son âge et ne prenait aucun repos. Lui-même fut pris de maladie et contraint de se mettre au lit où assurément il ne dormit guère.

Il avait en effet un grave sujet de préoccupation hors de la presqu'île de Roscanvel. Il n'avait rien à craindre du duc de Mercœur qu'il savait à Nantes; mais don Juan d'Aquila n'allait-il pas venir de Blavet avec des troupes reposées depuis un long mois?

La route, sinon la plus courte du moins la meilleure, était par Quimper. Montbarrot, avec sa garnison de 1500 hommes et 200 chevaux, ne pouvait se flatter d'arrêter les Espagnols; mais il avait ordre de les harceler, de les prendre en queue, d'inquiéter et de retarder leur marche. Il avait pris ses précautions. A ses deux cents chevaux, il comptait joindre la noblesse du pays; et il avait fait publier l'ordre à tout gentilhomme de se tenir prêt à monter à cheval au premier signal³.

Mais si don Juan, évitant prudemment Quimper, prenait une autre route, que pouvait Montbarrot? Rien, sinon éclairer sa marche et en informer le maréchal. C'est ce qui allait arriver.

A la première nouvelle du siège, Juan d'Aquila avait invoqué le secours de Mercœur. Mais le duc était mécontent de la construction du fort utile aux seuls Espagnols et qui contrariait ses vues personnelles: il pouvait secrètement en désirer la ruine. Il amusa don Juan; puis, après plusieurs jours, il refusa de marcher. Il prenait ainsi sa revanche des refus que lui avait opposés l'Espagnol devant Morlaix.

Comment comprendre que don Juan ait attendu Mercœur? Ne

¹ Rosnyvimen de Piré (II p. 89), d'après l'historien d'Avila.

² P. 253 et chap. XXXIII.

³ Compté du miseur, p. 32-33.

lui suffisait-il pas de ses Espagnols pour essayer de faire lever le siège ?

Prenant enfin son parti, le colonel espagnol quitta Blavet « avec 4000 hommes d'infanterie, 120 chevaux français ou espagnols, deux pièces de canon et autres moyennes pièces². » Une fois en marche, il fit diligence pour réparer le temps perdu.

A Quimperlé deux routes s'ouvraient devant lui, celle de Quimper et Locronan et celle de Scaër, Coray, Brieç et Locronan, plus difficile mais plus courte et moins dangereuse, puisqu'elle l'écartait de Quimper. C'est cette route que choisit don Juan³.

Après avoir passé Coray, et pour aller plus vite, il abandonna ses deux canons dans une rivière⁴, et passant près de Brieç, il par-

¹ Rosnyviken de Piré (II p. 91), abrégéant d'Avila, dit que don Juan n'avait pas ce qu'il lui fallait de cavalerie etc. Il est clair, comme nous le verrons plus loin, que d'Avila a pris à tâche de défendre don Juan.

² Montmartin CCCIV.

³ Moreau dit que don Juan vint à Locronan par Coray et Brieç. C'est nous dire qu'il vint de Quimperlé par Scaër. Je m'en tiens au récit détaillé de Moreau qui était sur les lieux et mieux que personne sait ce qui s'est passé.

Montmartin dit que pour venir de Blavet à Crozon, les Espagnols « étaient obligés de passer auprès de Quimper » CCCIV. C'est une erreur, et que dom Taillandier a exagérée ; allant plus loin que Montmartin, il dit (II, p. 439) que « D. Juan passa le long des murs de Quimper. »

(D. Taillandier connaissait mal la Cornouaille. Ne dit-il pas (p. 445) que la Fontenelle, venant de Crémenc (près du Faouët) à Douarnenez, « passa à Locronan et presque sous les murs de Quimper. » Pas le moins du monde ! Il y avait une route directe de Locronan à Douarnenez par le Ris, l'ancienne voie romaine de Carhaix à Douarnenez.)

Si don Juan prenait par Quimper pour aller droit à Locronan, ne pouvant entrer en ville, il lui fallait passer au-dessous du port, au pont de Locmaria, pour rejoindre la route de Locronan, très montueuse, et coupée deux fois par le Steir, rivière encaissée, rapide, difficilement guéable à cette époque de l'année. Don Juan connaissait cette route qu'il avait faite en avril précédent, et il ne pouvait se soucier d'avoir Montbarrot en queue sur un pareil chemin.

Dira-t-on que, venant jusqu'à une demi-lieue au-dessus de Quimper, don Juan pouvait passer la rivière de Jet au pont du Cleyou et prendre la vieille voie romaine allant vers Brieç et Carhaix ? C'était venir bien près de Quimper et attirer sur soi Montbarrot. — D'ailleurs si don Juan allait du Cleyou à Brieç, il ne pouvait passer à Coray sans allonger inutilement sa route, et Moreau affirme qu'il passa à Coray.

Tenons donc pour certain que les Espagnols suivirent la route la plus courte ainsi jalonnée par le chanoine Moreau : Quimperlé, Coray, Brieç, Locronan.

⁴ Sans doute l'Odét qu'il avait à passer entre Coray et Langolen.

vint à Locronan. Là, il était à quarante kilomètres à vol d'oiseau du fort de Crozon, et, du sommet de la Motte, qui domine tout l'arrondissement actuel de Quimper, il aurait pu, par un temps clair, voir par-dessus la baie de Douarnenez la presqu'île de Crozon, le clocher du bourg ; et, s'il ne pouvait pas voir la fumée du canon, du moins pouvait-il en entendre le bruit.

Le maréchal fut informé par Montbarrot de la marche forcée des Espagnols sur Locronan et de leur prochaine arrivée à Crozon. Il était dans une cruelle perplexité. Sa situation était plus dangereuse que celle dans laquelle il s'était trouvé deux mois auparavant devant le château de Morlaix. Différer d'un jour, c'était laisser arriver une troupe nombreuse et s'exposer à la chance d'être jeté à la mer « puisqu'il n'y avait pas plus de douze cents hommes en état de combattre, encore très fatigués »

Songer à la retraite était impossible. Comment aller au-devant de don Juan sur cette étroite langue de terre qui forme la presqu'île de Crozon, et que coupe un ravin dans lequel monte la mer ? Le maréchal savait bien que s'il tournait le dos au fort pour faire face à don Juan, don Praxède ne laisserait pas celui-ci combattre seul.

Il est permis de croire aussi que le maréchal « sentait qu'il y aurait honte avec une si puissante armée à se retirer devant une levée de terre tenue par si peu de gens² », et qu'il allait de son honneur d'emporter le fort. Mais il fallait l'emporter le lendemain ; le jour suivant, il pouvait avoir sur les bras don Juan d'Aquila avec ses quatre mille hommes.

Norris entra dans la pensée du maréchal, et l'assaut fut résolu.

(A suivre.)

J. TRÉVÉDY.

Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère.

¹ « Tout le reste était blessé ou malade. » Montmartin, p. CCCIV.

² C'est sans doute ce ravin, au fond duquel coule un ruisseau dans lequel monte la mer, que Moreau nomme la rivière et dom Taillandier, les rivières : « Il pouvait se trouver engagé entre la rivière, la mer et l'ennemi. » Moreau, p. 230. — « Il se serait trouvé entre deux feux, entre les rivières d'un côté et la mer de l'autre. » Dom Taillandier II p. 430.

³ Moreau, p. 230.

LÉGENDES CHRÉTIENNES

DE LA HAUTE-BRETAGNE

III. — LE DIABLE ET LES MORTS.

I. — LE FAUTEUIL EN ENFER.

Il était une fois un homme qui avait une nombreuse famille, et comme il était pauvre, il avait bien du mal à la nourrir. Un jour qu'il n'y avait presque plus de pain à la maison, il rencontra un monsieur qui lui dit :

— D'où viens-tu ? tu as la mine affligée.

— Je viens du moulin chercher de la farine pour faire du pain à mes petits enfants ; il n'y en a guère, et pourtant voilà tout ce qui nous reste.

— Voudrais-tu bien, demanda le monsieur, avoir du pain pour ta famille et de l'argent ?

— Oui ; mais comment faire ?

— C'est facile ; promets-moi seulement que, s'il te vient un enfant, à l'âge de sept ans il m'appartiendra.

L'homme pensa que sa femme était déjà âgée, et que, comme depuis sept ans elle n'avait pas eu d'enfant, il était peu probable qu'elle en eût d'autres. Il accepta l'offre que lui faisait le monsieur — c'était le diable — et à partir de ce moment, il ne manqua ni de pain ni d'argent.

Cinq ou six ans après, sa femme eut un petit garçon qui était joli comme un cœur ; il ne pleurait jamais et il était plus fort et plus avancé que tous ceux de son âge. Mais son père se désolait en pensant qu'il serait obligé de le donner au diable quand il aurait sept ans, il se demandait comment il pourrait bien le tirer des griffes de Grippi¹.

Il alla trouver son recteur et lui raconta la promesse qu'il avait faite au diable.

— Ah ! mon ami, lui dit le recteur ; je n'y peux rien : allez voir l'évêque et vous verrez ce qu'il vous dira.

Le bonhomme vint raconter à l'évêque qu'il avait promis au diable de lui donner son enfant quand il aurait l'âge de sept ans :

¹ Surnom du diable.

— Je n'y vois aucun remède, répondit l'évêque ; il n'y a qu'une seule personne qui puisse vous tirer de ce mauvais pas ; mais il n'est pas facile de la trouver, car elle demeure dans une forêt gardée par toutes sortes de bêtes, et c'est au milieu qu'est le château du monsieur qui peut arracher votre enfant au diable.

Le bonhomme revint à la maison, bien mari, et raconta ce que lui avaient répondu le recteur et l'évêque.

L'enfant qui avait sept ans moins quelques semaines, dit :

— C'est moi qui irai trouver le monsieur qui peut me délivrer.

Il se mit en route, traversa la forêt et arriva sans accident au château où demeurait le monsieur.

— Comment, lui dit le monsieur, tu n'as pas été mangé par les bêtes féroces ?

— Non, répondit l'enfant, je n'en ai seulement pas la queue d'une.

— C'est singulier, dit le monsieur ; que veux-tu ?

L'enfant lui raconta que son père l'avait vendu au diable, et que l'évêque disait que seul le monsieur pouvait le délivrer.

— Tu vas te cacher derrière moi, sous ma lévite², dit le monsieur, et quand le diable viendra, tu te tiendras tranquille, sans souffler mot.

Bientôt le diable arriva au château, et il demanda au monsieur :

— Qu'y a-t-il de nouveau ?

— Rien, compère ; mais j'ai une demande à vous faire, je pense que vous ne me la refuserez pas.

— Qu'est-ce ?

— Pas grand chose ; signez-moi un papier par lequel vous vous obligez à m'accorder ce que je vous demanderai.

Le diable signa le papier, et le petit garçon sortit de dessous la lévite où il s'était caché.

— Voilà, dit le monsieur, ce que je vous demande, c'est de renoncer à cet enfant.

— Ah ! s'écria le diable, c'est dommage, car dans quelques jours il allait être à moi ; mais gardez-le, puisque j'ai promis.

Le diable s'en alla, et le petit garçon resta au château. Un jour, le monsieur lui dit :

² Redingote.

— Je t'ai tiré des griffes du diable ; mais je suis dans les siennes ; il faudra que je sache s'il n'y a aucun moyen de me sauver ; tu m'aideras comme je t'ai aidé.

— Volontiers, répondit l'enfant.

Quand le diable revint au château, le monsieur lui dit :

— Voici un petit garçon qui a bonne envie de visiter l'enfer ; ne voudriez-vous pas le lui montrer ?

— C'est facile, répondit le diable ; s'il veut venir avec moi, il n'aura aucun mal, et je le ramènerai ici.

Le diable fit voir l'enfer au petit garçon ; il vit tous les brasiers, les diables avec leurs fourches, et quand il fut arrivé tout au fond, le diable lui montra un fauteuil.

— Tiens, lui dit-il, voilà le fauteuil de ton maître.

— Il est joli, répondit l'enfant.

— Approche un peu, mais pas trop près.

L'enfant vit que le fauteuil brûlait, et il dit :

— Il ne sera pas bien ici, et je pense qu'il voudrait bien ne pas y venir.

— Oui, dit le diable, mais il y viendra sûrement.

— N'y a-t-il aucun moyen pour lui d'y échapper ?

— Si, il y en a un ; mais je ne crois pas que jamais il veuille le faire.

— Quel est-il donc ?

— Je peux bien te le dire ; car il ne le fera pas, sûrement ; il faudrait qu'il se fasse écorcher tout vif avec un couteau de bois, mais sûrement il ne le voudra pas.

Le petit garçon revint au château et raconta au monsieur qu'il avait vu son fauteuil en enfer.

— N'y a-t-il aucun remède ?

— Si, il y en a un ; c'est de vous faire écorcher vif avec un couteau de bois ; mais vous ne le voudrez pas, cela vous ferait trop de mal.

— Si, je le veux bien, et c'est toi qui vas m'écorcher.

Le petit garçon l'écorcha avec un couteau de bois, et tous les deux furent sauvés.

*(Conté en 1881, par Joseph Bagot, de Mézières
(Ille-et-Vilaine), journalier, âgé de 45 ans.)*

PAUL SÉBILLOT.

LA MORT DES SAINTS

Quand ils eurent appris que la Bête Infernale,
Franchissant les talus, les ruisseaux, les taillis,
S'avancait, les deux Saints, quittant la Cathédrale,
Se mirent à marcher à travers le pays.

« Bons Pères, hâtez-vous ; le Dragon Rouge approche,
Le monstre dont la tête énorme est à Paris
Et qui, jetant à bas l'arbre et brisant la roche,
Lance partout sa queue énorme qui s'accroche
Dans le sol dévasté qu'il couvre de débris. »

Ils allaient, tous les deux, le bon monsieur Saint Yves
Et Tugdual, l'Évêque-Pape, soucieux,
Écoutant dans la nuit qui vient des voix plaintives
Et levant leurs regards attristés vers les cieux.

« Il avait respecté ta vieille ville, ô Père !
Et tu régnaïs, très saint ermite de Trécor,
Sur un peuple pieux, pacifique et prospère
Qui croit comme jadis, comme jadis espère,
Et que le mal français ne troublait pas encor. »

Tous les deux, ils allaient au-devant de la Bête
Dont on entend siffler les beuglements là-bas ;
A ce Dragon qui court dans un bruit de tempête,
Ils diraient, tous les deux : Tu ne passeras pas !

« Ta vieille cathédrale où chaque pierre grise
S'use très lentement sous les baisers dévots,

Saint Yves, défends-là ; bientôt ils l'auront prise,
Ceux qui ne veulent pas que montent dans la brise
Sur nos vieux airs Bretons des cantiques nouveaux. »

Et déjà les pieds saints sont posés sur la voie
Où s'avance le Monstre aux écailles de fer ;
Déjà dans la pénombre il semble qu'on le voie,
Vomissant la fumée et le feu de l'enfer.

« O Tugdual, défends la dernière des villes
Où survivait la vieille foi que nous chantons ;
Aussi toi, défends-la des invasions viles,
Yves de Kermartin, vers qui, par longues files,
Viennent en pèlerins les derniers des Bretons. »

Les deux Saints sont debout sur cette voie étroite,
Où le Dragon paraît dans le ciel obscurci ;
Vers l'ennemi qui vient ils lèvent la main droite
Et le plus vieux, saint Tugdual, lui parle ainsi :

« Dragon, qui t'a permis d'envahir notre terre
Pour apporter chez nous les œuvres de Satan ?
J'entends crier en toi des démons de Mystère ;
Mais ils m'obéiront et je les ferai taire,
Quand j'aurai dit à toi qui les portes : Va-t'en ! »

Et les deux Saints alors regardèrent la Bête ;
Elle avançait toujours et son souffle maudit
Rugissait à ses flancs et sifflait à sa tête.
Saint Yves fit un pas vers le Dragon et dit :

« Va-t'en, Dragon ! Voici la Terre du Silence,
Où nos fils dans la paix de l'âme sont heureux ;
Ton œil rouge fait peur. Le souffle chaud que lance
Cette gueule infernale est une pestilence,
Va-t'en ; ne jette pas le mauvais air sur eux. »

La Bête répondit avec un cri féroce ;
Et rapide, rampant sur le sol Trécorrois,
Elle avançait ! Saint Tugdual leva sa crosse ;
Yves de Kermartin fit un signe de croix :

« Va-t'en, Monstre ! Jadis, tous les deux, nous domptâmes
D'autres dragons pervers, ainsi qu'il est écrit.
Dieu nous donna pouvoir sur les corps et les âmes ;
Malgré tes cris va-t'en ; va-t'en malgré tes flammes,
Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ! »

Mais l'âme de Satan dans la Bête enfermée
Rugit ; obéissant à ses mauvais desseins,
Le Monstre qui vomit la flamme et la fumée
Fit un bond et passa, broyant les deux Corps Saints.

Je pleure sur toi, ma patrie,
Landreger, terre des Élus ;
Je pleure ta beauté flétrie,
Puisque tes vieux Saints ne sont plus.

La foi de Jésus qu'on exile,
Dans ce coin du pays Breton
Avait pu garder un asile ;
Et maintenant où priera-t-on ?

Que vas-tu devenir, ô terre
Secouée aux souffles malsains ?
Et vous, fils de la race austère,
Que deviendrez-vous sans vos Saints ?

C'était pour eux que par nos landes
Bruyères roses, ajoncs d'or,
Se laissaient tresser en guirlandes
Dont s'ornaient les murs en Trécor.

Lorsque le long des vieilles rues,
Douce fête que nous pleurons !
Parmi les foules accourues,
S'avançaient nos deux saints Patrons.

C'était pour eux dans les églises,
Dont les clochers montrent le ciel,
Que les cloches chantaient aux brises
De Coatreven à Plouguiel.

Pour eux que recteurs et vicaires
Composaient leurs plus beaux sermons,
Pour eux, qui dans les reliquaires
Loin de nous chassaient les démons !

Pour eux, qui pendant la tourmente
Répondaient au cri des marins,
Et leur faisaient la mer clémente
Et leur faisaient les cieux sereins !

Pour eux dont la vie est le livre
Où lisaient les petits enfants,
Apprenant par l'exemple à vivre
Bretons naïfs, chrétiens fervents.

C'était, suivant les us antiques,
Toujours aimés dans nos cantons,
Pour eux qu'on chantait des cantiques,
Pour eux qu'on venait aux Pardons.

Mais ils sont morts, les chers Apôtres ;
Désormais tout espoir est vain :
Notre pays, semblable aux autres,
A perdu son charme divin.

Le Mystère et la Poésie
En Bretagne n'ont plus de voix ;

Ce n'est plus la terre choisie
Des fidélités d'autrefois.

Voici que s'éteignent les cierges
Sur les autels silencieux ;
Et j'entends se plaindre les Vierges
Dont le Rêve étoilait les yeux.

La race des Kloer est morte,
Des bons Kloer plaintifs et doux...
O Bretons, fermez votre porte ;
Les méchants vont entrer chez vous !

Ecoutez : dans la nuit qui tombe,
Voici qu'on marche pas à pas ;
Regardez : on creuse une tombe ;
Un cortège noir vient là-bas.

Un chant latin de proche en proche
Fait pleurer les échos d'Arvor,
Et j'entends tinter une cloche,
Une dernière cloche encor !

Celle qu'on enterre à cette heure,
C'est la Bretagne ! O vous, ses fils,
Pleurez la Mère que je pleure !
Elle est morte ! *De profundis* !

Nous, rêveurs pieux, las de vivre
Sur la terre où nous lamentons,
Demandons à Dieu de la suivre
Dans le ciel des vieux Saints Bretons !

LOUIS THERCELIN.

(Extrait d'un volume en préparation chez Lemerre, sous le titre : *Le Livre Blanc*.)

NÉCROLOGIE

M. ANTOINE DUPUY.

La Bretagne et l'histoire de Bretagne viennent de faire une perte des plus sensibles en la personne de M. Antoine Dupuy, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, mort en cette ville le 4 de ce mois (4 juillet 1891) à l'âge de cinquante-cinq ans. — M. Dupuy est l'auteur de nombreux travaux sur notre province, notamment de l'*Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, qui a obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des Inscriptions ; de nombreuses et excellentes études sur la Bretagne et son administration au XVIII^e siècle, où l'auteur a habilement exprimé tout le suc des vastes et curieuses archives de l'Intendance de Bretagne ; études semées par lui en divers recueils, mais dont il comptait faire un grand tableau et un grand ouvrage du plus vif intérêt.

M. Dupuy n'était pas seulement un éloquent professeur et un savant éminent ; c'était avec cela un homme excellent, aussi haut de cœur que d'intelligence. Pour mieux le faire connaître, nous tenons à citer ici quelques passages de la touchante allocution prononcée sur sa tombe par M. Robert, professeur de philosophie et doyen honoraire à la Faculté des Lettres de Rennes :

« Sa première éducation dit M. Robert, fut dirigée par un vénérable ecclésiastique, son oncle, M. le curé de Grenelle, qui avait deviné ce que promettait cette heureuse nature d'enfant. Aussi le portrait du digne prêtre a-t-il été conservé religieusement dans la famille, souvenir doucement cher au cœur reconnaissant de notre collègue et à son âme profondément chrétienne.

« Entré à l'École Normale en 1855, Dupuy fit partie d'une brillante génération d'élèves, qui a donné des membres de l'Institut, des recteurs

d'Académie, des directeurs de nos grandes Ecoles, des doyens et des professeurs de Facultés, dont il resta toujours l'ami et dont il fut le rival de gloire très apprécié et très sympathique.

« Sa carrière universitaire s'est passée à peu près toute en Bretagne, à Brest ou à Rennes. Bien qu'il fût originaire du Forez, la Bretagne fut pour lui une seconde patrie. Rappellerai-je les travaux par lesquels il s'est identifié avec ce pays d'adoption : recherches dans les dépôts d'archives, dans les papiers de famille, dans les registres des paroisses, correspondances, démarches, voyages, qui absorbaient le temps des vacances et jusqu'aux plus courts moments de loisirs ? De là étaient sortis de nombreux opuscules et un livre magistral honoré d'une distinction des plus flatteuses. Aux œuvres personnelles s'ajoutaient les œuvres suscitées, aux travaux du maître ceux des disciples, en sorte qu'une véritable école historique s'était groupée autour du savant professeur. Avec quel zèle il collaborait à ce recueil des *Annales de Bretagne* dont nous sommes justement fiers ! Ses articles accumulés devaient former un grand ouvrage destiné peut-être à lui ouvrir les portes de l'Institut. Hélas ! le monument reste inachevé, et celui qui l'avait si bien commencé ne pourra y mettre la dernière main ! »

Nous nous unissons du fond du cœur aux regrets si vifs et si mérités qu'excite cette perte chez les amis, les collègues, les nombreux élèves de M. Dupuy, en un mot chez tous ceux qui ont connu le savant et excellent doyen.

A. DE LA B.



CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS. —

RECUEIL DE PEINTURES ET SCULPTURES HÉRALDIQUES, par M. Paul Chardin ; Paris 1885, 1886 et 1887, tirages à part du *Bulletin monumental*.

M. Yves Guyot, ministre des Travaux Publics, vient d'adresser au service des ponts et chaussées la circulaire suivante :

« L'administration des Beaux-Arts a signalé, à différentes reprises, à l'attention des autorités, les actes regrettables commis au préjudice des ruines antiques, des monuments mégalithiques, dolmens, menhirs, alignements de pierres, etc., qui existent dans les diverses régions de la France ou de l'Algérie.

« Un trop grand nombre de ces monuments ont été ainsi perdus pour l'histoire et pour l'art. Vous penserez avec moi que le Gouvernement de la République ne saurait, par son silence, paraître approuver de semblables actes ou même se désintéresser de la question.

« Je vous prie donc de vouloir bien appeler l'attention particulière des ingénieurs, conducteurs, etc., en un mot tout le personnel placé sous vos ordres, sur la nécessité d'assurer le respect de monuments qui intéressent à un si haut degré l'histoire ou la préhistoire de la France et de ses possessions. Et il ne s'agit pas seulement des monuments qui, classés par les soins de la Commission des monuments historiques et celle des monuments mégalithiques, se trouvent déjà légalement protégés ; il s'agit aussi, dans ma pensée, des monuments auxquels cette protection ne s'étend pas, et de ceux qui, par hasard ou par suite de fouilles faites par des particuliers ou entreprises pour des travaux d'intérêt général, viendraient à être découverts.

« Dans cet ordre d'idées, votre action de surveillance et celle de votre personnel devra s'étendre aux entrepreneurs de travaux publics à qui, d'ailleurs, il pourrait être interdit formellement d'employer des matériaux de cette provenance. Il ne faudrait pas, en effet, que des monuments non encore reconnus et classés puissent être détruits et leurs débris servir, par exemple, à approvisionner un chantier.

« Je ne vois pas, Monsieur l'Ingénieur en chef, quelles instructions absolument précises pourraient vous être données en cette matière. Vous

voudrez bien prendre, suivant les cas, les mesures que vous jugerez les meilleures pour éviter la disparition de richesses qui seraient exposées, sans ces précautions, à être perdues pour l'art et l'archéologie. Je vous serai obligé, d'ailleurs, de me tenir au courant, le cas échéant, des faits qui se produiraient, afin que je puisse faire procéder, au besoin, à une enquête spéciale. »

Tous les amis des monuments approuvent la sage prévoyance du ministre, et en remercieront M. Paul Sébillot, qui, devenu directeur du personnel et chef du cabinet aux Travaux Publics, se rappelle qu'il est aussi secrétaire général de la *Société des Traditions populaires* et tient à marquer sa présence par des faits auxquels il est impossible de ne pas applaudir. C'est ainsi que, sous la rubrique : *Traditions et Superstitions des Ponts et Chaussées*, la *Revue des Traditions populaires* a inauguré, à son instigation et d'après des documents recueillis sous ses auspices, une série d'études des plus savoureuses pour ses confrères en ma mère l'Oye. La circulaire officielle qu'il a si visiblement inspirée porte déjà des fruits : on s'inquiète des moyens pratiques de garantir par des rémunérations aux ouvriers la représentation des objets trouvés dans les fouilles ; on examine s'il n'y aurait pas lieu de déposer dans les musées locaux, dans les mairies, les grosses pièces difficiles à transporter et intéressantes à conserver ; on se préoccupe d'établir entre les Beaux-Arts et les Travaux Publics des rapports permanents destinés à assurer l'action commune, à rendre efficace la lutte contre le vandalisme.

Car le vandalisme, voilà l'ennemi ! Et ce n'est pas trop de toutes les bonnes volontés pour le combattre. Faisons l'union sur ce terrain-là, s'il nous est interdit de la réaliser sur d'autres. Ne nous décourageons point en constatant que Cambry, que Pol de Courcy ont été impuissants à empêcher les profanations, les mutilations, les dévastations. Joignons nos cris d'alarmes à ceux de MM. Robert Oheix et Arthur de la Borderie, agissons comme M. Paul Sébillot, travaillons comme M. Paul Chardin.

« En m'appelant ami de la Bretagne, vous ne vous trompez pas, m'écrivait l'autre jour ce dernier. Malheureusement, je n'ai connu que trop tard votre pays ; mais, en revanche, quand je m'y suis trouvé transporté, je me suis de suite trouvé chez moi, et j'ai cru y être né. Pourquoi pas après tout, puisque Théophile Gautier se disait bien Turc ! Ce qu'il y a de certain, c'est que moi, Parisien pour mon malheur, je me sens dépaycé dans ma ville natale, et que chaque année, au mois de juillet, quand j'aperçois par la fenêtre de mon wagon un genêt ou un ajonc, mon cœur bat : j'ai le sentiment que je retourne

« dans mon pays. Et ici, dans les longs jours de l'hiver, ma seule consolation est de fouiller mes cartons de croquis, de passer en revue toutes mes chapelles, tous mes *bragou-braz*, tous ces coins bretons, ces landes, ces falaises, ces chemins creux qui me font vivre dans mon long exil. Jamais je ne m'endors sans penser à la Bretagne, à ses vieux saints naïfs et aux horizons bleus des montagnes d'Arez. Ah ! je vous assure que je suis plus Breton mille fois que beaucoup de vrais Bretons, que ceux surtout qui remplacent leurs vieilles églises moussues par des bâtisses neuves aux murs blancs, au clocher niais qui ressemble à une oreille d'âne, et leurs vieux saints gothiques par des bonshommes dorés et peinturlurés que l'on fabrique à la douzaine rue Saint-Sulpice. Parfois je me demande mélancoliquement, en voyant disparaître un à un tous ces vieux monuments témoins du passé, si, moi Parisien, je ne suis pas le dernier Breton ! »

On voit que M. Chardin manie la plume aussi finement que le crayon ou le pinceau. J'espère qu'il ne m'en voudra pas d'avoir reproduit cette correspondance si alerte et si colorée, lui qui, dans le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie, a encadré d'aperçus plus graves, mais non moins documentés, quantité de reproductions dessinées, d'après d'anciennes murailles ou d'antiques tombes, avec l'élégance et le goût que l'on connaît. Je citerai notamment la porte du château de Tonquédec, le calvaire de Kerfons, la tour d'Hasting et l'hôtel des chapelains du Minihy à Tréguier, l'église de Lanloup, la chapelle de Kermaria-an-Isquit, l'ancienne église de Plouha.

Et, puisque Plouha il y a, je suis sûr d'être agréable à M. Chardin en poussant un cri d'alarme à propos du presbytère de cette paroisse, — petit édifice bien modeste, mais qui forme néanmoins un type assez rare de l'architecture provinciale au XVII^e siècle. Bien que bâti seulement en 1707, pour IAN-LECHAT *recteur*, comme en fait foi la fenêtre médiane, le presbytère de Plouha conserve, en effet, le caractère très pur des constructions du temps de Louis XIII. Rien n'est changé, pas plus à l'intérieur qu'à l'extérieur, et l'escalier de bois à balustres ferait envie à plus d'un château. Or il paraît qu'on voudrait démolir le tout pour mettre à la place une grande bâtisse à la mode du jour, afin de loger dans le même local vicaires et curé. Il serait beaucoup plus simple et moins dispendieux de faire une annexe pour ceux-ci, et de conserver intact le presbytère qui est en bon état, sauf quelques poutres que l'on renforcerait avec des colliers ou des poutrelles en fer. — Ceci à l'adresse de qui de droit, c'est-à-dire de M. le maire de Plouha, de M. le conseiller

général du canton, de M^r l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, — qui n'a qu'à s'inspirer des exemples de MM^{rs} David et Bouché, ses prédécesseurs, s'il veut être l'ami des monuments de son diocèse, — de M. le Préfet des Côtes-du-Nord enfin, qui doit être celui de M. Sébillot.

ADRIEN OUDIN.

..

VICTOR HUGO APRÈS 1830 (Tomes I et II). Paris, Librairie académique. Didier Perrin et C^{ie}, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

SI M. Edmond Biré avait nié la haute valeur littéraire de Victor Hugo, oh ! soyez-en certain, je ne me gênerais pas pour lui dire ma façon de penser et pour trouver parfait que les amis du grand poète l'aient traité de Zoïle. Un Zoïle est, en effet, un critique partial qui nie les œuvres de génie, qui essaie de les discréditer dans l'opinion et de les tourner en ridicule. Mais est-ce ce qu'a fait M. Edmond Biré ? Ouvrez son livre, vous verrez ce Zoïle d'une nouvelle espèce s'extasier devant les œuvres de Victor Hugo et leur rendre pleine justice, même si elles froissent, comme *le Roi s'amuse* ou *Notre-Dame de Paris*, ses opinions politiques et religieuses. Là s'arrête son admiration. L'homme ne lui paraît pas à la hauteur de l'écrivain. Il refuse ses hommages au personnage que des amis maladroits ont représenté comme un saint et même comme un Dieu¹. Il le trouve gonflé de vices comme Mirabeau, le grand orateur auquel Victor Hugo, le grand écrivain, aimait à se comparer et dont il a fait le portrait d'après le sien propre. Il détruit la légende de vertu que les disciples du maître avaient essayé de créer à grands coups de réclame. Lamartine disait que le bon Dieu lui-même a besoin qu'on sonne les cloches pour lui. Victor Hugo, ce nouveau dieu, non seulement a fait sonner pendant toute son existence les cloches pour lui par ses amis, mais lorsque ceux-ci avaient les poignets fatigués, on le voyait descendre de son autel et mettre lui-même la main... à la corde. Alors quel vacarme, mes amis, c'étaient tous les carillons réunis, depuis la cloche d'argent jusqu'à la cloche de bois, pour célébrer la haute naissance du maître, sa fidélité conjugale, son civisme, son patriotisme, la profondeur de ses idées politiques et diplomatiques, sa sérénité inébranlable dans

¹ *Demi-téintes*, d'Augusto Vacquerie, passage cité par M. Biré, p. 207, tome II.

l'adversité ; mais si des hommes distingués par leur talent et par leur vertu refusaient de venir l'adorer dans son temple, si, connaissant sa vanité, sa ladrerie, ses débauches, sa versatilité, la bizarrerie de ses idées, ils se contentaient de hocher la tête et de sourire, alors le nouveau dieu se lâchait après ces mécréants, il faisait gronder le tonnerre, car, dit-il,

... Le tonnerre est dans les nuages,
Soit, le poète aussi !

Et le poète lançait à ceux qui lui refusaient le culte de leur admiration les épithètes de *Judas*, de *Vipères*, de *Hiboux*, d'*Anes*, d'*Espions*, de *Voleurs*, de *Bandits*, de *Triples gueux*, d'*Assassins*, de *Crapules*, etc., etc. Il reprochait à l'un son humble naissance, il priait Molière de lui passer l'autre, il collait au nom d'un prêtre de Jésus celui d'Iscaïote. Et pourtant Victor Hugo, bien qu'il ait essayé de se créer une fausse généalogie et de s'affubler du titre de vicomte, avait-il bien le droit de reprocher sa basse extraction à un littérateur de grand talent comme Louis Veillot ; lui qui a tour à tour chanté et insulté tous les régimes, avait-il bien le droit de traiter de tartufe un chrétien inébranlable comme le grand orateur Montalembert, et d'appeler M^{gr} Sibour, archevêque de Paris, Sibour-Iscaïote ? Lui qui a manifesté de si drôles d'idées sur la situation de la Prusse, qu'il désirait plus grande et mieux faite, avait-il bien le droit de vilipender nos hommes d'Etat français ; avait-il bien le droit d'outrager le vainqueur de l'Alma, lui qui pour tout exploit militaire s'est coiffé d'un képi de garde national ? M. Biré ne l'a pas cru, il a fouillé la vie de l'insulteur, qu'il a montré vaniteux, ladre, débauché et homme d'Etat à la vue courte ; il a fait connaître les mobiles de ses colères, de ses haines et de ses insultes, et réhabilité dans la mémoire des hommes les victimes du grand poète, car encore une fois, M. Biré a nettement séparé la bassesse de l'homme de la grandeur de l'écrivain. Aussi, lorsque les amis de Victor Hugo se sont fâchés de ces divulgations, à leur avis inopportunes, M. Biré leur a répondu ironiquement : « Pourriez-vous m'en vouloir d'avoir montré dans la vie de ce grand faiseur d'antithèses, cette antithèse énorme : le poète un géant ; l'homme un nain ? Comment pourriez-vous me reprocher d'avoir, suivant le précepte de votre Maître, mêlé l'ombre à la lumière et le grotesque au sublime, et de l'avoir peint tel qu'il fut, sublime comme Corneille et menteur comme Dorante, admirable comme Molière et ridicule comme Trissotin ? »

¹ *Gazette de France*, mardi 16 juin 1891.

M. Biré a accompli en effet sa besogne sans injures, sans gros mots, rendant justice au génie littéraire du grand poète et se gardant bien de parler comme celui-ci et de s'écrier, à propos de Victor Hugo et de ses adulateurs :

O cosaques, voleurs, chauffeurs, routiers, bulgares, ...
Routiers, condottieri, vendus, prostitués...
O valets solennels, ô majestueux fourbes !

Non, il s'est contenté d'enlever à Victor Hugo sa peau de lion de vertu et de lui dire, comme le belluaire des *Châtiments* :

« Tu n'es qu'un singe ! »

Un « *Singe de génie* » si vous voulez, comme Victor Hugo appelait, dans une pièce admirable des *Rayons et des Ombres*, Voltaire qui fut par son esprit, au dix-huitième siècle, ce que Victor Hugo fut, par son imagination, au dix-neuvième.

DOMINIQUE GAILLÉ.

LES EGLANTINES. Rimes de mai, avec une lettre de Leconte de Lisle de l'Académie française, et un dessin d'Henry Picou, reproduit par E. Gallenon, par Aymerillot, Marcel Béliard, Emile Blandel, Emile Métaireau, André de Vertais. — Paris, Léon Vanier, éditeur, 19, quai Saint-Michel, 1891.

L'habile peintre Henry Picou, dont Théophile Gautier a vanté l'habileté dans les allégories et les fantaisies mythologiques, où il fait revivre l'art néo-grec tout entier et tel qu'il rayonnait jadis sur les murailles de Pompéi, a décoré le frontispice du petit volume de nos jeunes poètes nantais Aymerillot, Marcel Béliard, Emile Blandel, Emile Métaireau, André de Vertais, d'un amour aux ailes déployées sur une branche d'églantine en fleurs, où les oiseaux ont fait leur nid. Cet amour, le sourire aux lèvres, et tenant dans ses doigts une banderolle où on lit *Rimes de Mai*, chante joyeusement un hymne au printemps. Ce charmant dessin symbolise à merveille la poésie juvénile et charmante de ce joli

¹ LES CHÂTIMENTS. *Fable ou Histoire*.

² LES RAYONS ET LES OMBRES. *Regard jeté dans une mansarde*.

volume où l'amour, sur tous les tons et sur tous les modes, fredonne ses gais refrains dans : *Scalme des Vierges, Bilournelle d'Amour, La Procession, Incitations à l'Amour, Un cri de Blasé, Nocturne, Tristesse, Aubade, Vieil Air, Les Yeux et les Leores*, et cela avec un sentiment et une habileté remarquables. Le vieux maître Leconte de Lisle, auquel nos jeunes poètes demandaient un mot d'introduction près du grand public, ne leur a-t-il pas répondu, le 9 mai dernier : « Vous me demandez une préface pour vos *Eglantines*, que je viens de lire avec beaucoup de plaisir et d'intérêt, mais je n'ai jamais écrit de préface et je n'en écrirai jamais. Vos vers, qui sont charmants et d'un art déjà fort habile, se recommanderont mieux d'eux-mêmes à l'attention de vos lecteurs. Mon éloge sincère n'ajouterait rien à leur mérite. »

Après cette magistrale appréciation, je n'ai plus qu'à vivement engager nos bibliophiles à acheter cette gentille plaquette, sortie des presses de M. Paul Plédran, imprimeur à Nantes, et tirée à un petit nombre d'exemplaires sur papier légèrement teinté.

DOMINIQUE CAILLÉ.

..

LE DIXIÈME LIVRET « *Pour Faire*. » — Rennes, à l'*Hermine*.

Depuis les souhaits de bienvenue que nous lui adressions, la place nous a toujours manqué pour reparler de l'*Hermine*. Mais nous avons de tout cœur applaudi aux progrès, aux succès incessants de la vaillante *Revue*, qui est devenue, en moins de deux ans, un des meilleurs périodiques littéraires et a donné le plus large essor au mouvement poétique de Bretagne. Plusieurs des poètes de l'*Hermine* sont nos collaborateurs, nous ne pouvons dire ici tout le bien que nous pensons d'eux. Aussi bien n'est-ce pas tout à fait de l'*Hermine* qu'il s'agit, mais d'une publication qui est sortie d'elle, comme elle-même était sortie du *Parnasse breton*. Sous un titre un peu énigmatique, mais qui livre vite son secret aux initiés cherchant le chemin des étoiles

Loin du monde basal où l'enfer tend ses voiles,

sous le titre de « *Pour faire*, » une quinzaine de jeunes écrivains ont publié, depuis le mois de janvier 1890, d'élégants livrets de vers où la forme la plus savante, la plus raffinée, la plus moderne, enveloppe souvent des idées et des sentiments bretons.

C'est comme un rajouissement de la vieille Armorique que nous offrent là MM. Edouard Beaufils, Marcel Béliard, Charles Bernard, Frédéric Blin, A. Le Braz, Sullian Collin, Louis Daligaut, Frédéric Fontenelle, Théophile d'Haucour, Lud. Jan, Louis Le Lasseur de Ranzay, Thomas Maisonneuve, Stanislas Millet, Jos. Parker, J.-Guy Ropartz, Victor Thomas. Ils marchent sous la bannière semée d'hermines de M. Louis Tiercelin, et ils ont inscrit sur cette bannière la devise... retournée d'André Chénier, car, de préférence, ils font *des vers nouveaux sur des pensers antiques*.

Nous ne trouvons la signature de Louis Tiercelin au bas d'aucune des pièces qui composent le dixième et dernier livret du *Pour faire*. M. Edouard Beaufils, qui tient ici le délicat emploi du *meneur du jeu* dans *Griselidis*, nous affirme que les XIX poèmes de ce livret ont été colligés à l'insu de son maître et ami. Mais le nom de Tiercelin rayonne à toutes les pages. Sur leurs lyres, sur leurs luths, même sur leurs binious, les poètes, ses disciples, célèbrent les *Cloches*, son dernier et beau livre. C'est comme un carillon qui s'élève de toutes parts et qui fête, en la personne d'un maître aimé, la renaissance de la poésie bretonne.

OLIVIER DE GOURCEFF.

..

L'HÔTEL DROUOT ET LA CURIOSITÉ. — Table des noms cités dans les huit volumes par Paul Eudel — Paris, G. Charpentier et E. Fasquelle, éditeurs, 1891.

Un vieux savant comparait les livres sans index à des magasins sans clefs et à des boîtes d'apothicaires sans étiquettes.

M. Paul Eudel a dû connaître la première de ces comparaisons, car il a tenu à nous donner la clef de cet *Hôtel Drouot* où nous avons fait, grâce à lui, de si intéressantes stations.

Pour former ce catalogue qui comprend plusieurs milliers de noms, l'auteur a passé en revue et minutieusement épiléché chacune des pages des huit volumes dont s'est composée, de 1881 à 1888, la chronique au jour le jour de l'Hôtel Drouot. La tâche était ardue et ne demandait pas moins de ténacité bretonne que de dextérité parisienne. Je n'apprendrais à personne que notre confrère possède l'une et l'autre.

On met aujourd'hui des préfaces aux catalogues de ventes ; ce livre

qui est le résumé de vastes connaissances et une sorte de guide à travers la curiosité contemporaine, méritait bien la sienne : M. Jules Troubat la lui a donnée. Quelques-uns des précédents préfaciers de M. Eudel (je nomme Monselet et Burty, parce qu'ils sont morts) auraient évité de l'appeler « le Tite-Live de l'Hôtel des Ventes » et surtout de lui marquer une place dans la galerie de La Bruyère, où il n'entraît que des originaux. Qu'eût dit Sainte-Beuve de ces défauts de mesure ? Il y a, d'ailleurs, de l'utile et de l'agréable dans la préface de M. Troubat, et tout le monde l'approuvera d'avoir cité cette phrase de M. Eudel sur lui-même : « J'ai la conviction d'avoir fait une œuvre plus utile que si j'avais écrit des romans et l'espérance qu'elle servira à étudier dans l'avenir le mouvement de l'art et de la curiosité à la fin du XIX^e siècle. » On ne saurait dire plus juste.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA CONFRÉRIE DES PRÊTRES A ANGERS (1645-1613), par M. l'abbé Ch. Urseau, secrétaire à l'Évêché. — Angers, Librairie Germain et Grassin, 40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, 1891. — Prix 0 fr. 50.

M. l'abbé Urseau, connu par son beau livre de *l'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse d'Angers*, a eu la bonne fortune de retrouver aux archives de l'Évêché, dont il est secrétaire, le règlement de la *Confrérie des Prêtres à Angers* de 1545 à 1713. Cette confrérie avait été fondée par l'archidiacre Guy Lanier, sur le modèle de celle établie à Paris par saint Vincent de Paul. C'était une sorte d'association qui avait son directeur, son préfet, ses assistants et ses secrétaires, et dont les membres se réunissaient chaque semaine dans la soirée du vendredi.

Nous recommandons le nouveau travail de M. l'abbé Urseau aux érudits qui s'intéressent à l'histoire religieuse de l'Anjou ; il est digne d'attirer toute leur attention.

D. C.

Le Gérant : R. LAFOLYE